

CONSEIL DE L'INSTITUT
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2025

Présents :

Nathan ARSAC, Cécilia BAEZA, Audrey BANEYX, Garance BENOIT, Nicolas BIZEL, Raphaël CHARPENTIER, Simon CORDONNIER, Thalia CREACH, Léon FLACHAT-BERNE, Inès FONTENELLE, Yannig GOURMELON, Florence HAEGEL, Angèle KEIME-VANDUICK, Lukas KODAS, Adrien LEHMAN, Frédérique LEICHTER-FLACKE, Marie-Christine LEMARDELEY, Diana MARINETTI, Sandrine PERROT, Robin POUVREAU, Xavier RAGOT, Catherine SUEUR, Dominique TAFFIN, Clémence THAUNAT.

Absents ou excusés :

Laurence BERTRAND DORLEAC (procuration à Xavier RAGOT), Fabrice BOUDJAABA (procuration à Dominique TAFFIN), Louise GARNIER, Etienne GRASS (procuration à Xavier RAGOT), Jean-François HUCHET (procuration à Marie-Christine LEMARDELEY), Sukriti ISSAR (procuration à Sandrine PERROT), Arnaud ROBINET (procuration à Raphaël CHARPENTIER).

Assistaient à la séance :

Julie BBIN D'AMONVILLE	Directrice exécutive de l'Ecole de droit
Pauline BENOUESSAN	Directrice des admissions
Pierre CATALAN	Directeur de la vie étudiante
Jean D'ASPREMONT	Enseignant chercheur, Ecole de droit
Anne-Solenne DE ROUX	Directrice de la formation initiale
Myriam DUBOIS-MONKACHI	Directrice de la scolarité et de la réussite étudiante
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Léonard GOURINAT	Directeur juridique
Nathan HAÏK	Directeur du cabinet du directeur
Alban HAUTIER	Secrétaire général de l'Institut d'études politiques
Julie KLEIN	Doyenne de l'Ecole de droit
Benjamin MAGUILY	Représentant de la rectrice de Paris
Sarah OUAKRIM	Référente égalité et lutte contre les VSS
Pierre-Louis PERIN	Président enseignant du Conseil de la vie étudiante et de la formation
Maxime TRIQUEAUX	Conseiller auprès du Directeur
Luis VASSY	Directeur de Sciences Po
Kate VIVIAN	Directrice de l'engagement

*
* *

I. Election de la vice-présidente ou du vice-président étudiant(e) du conseil	2
II. Projet de création d'un master en un an general l1m (École de droit).....	7
III. Bilan 2024 du dispositif de lutte contre les violences sexistes et sexuelles	15
IV. Adoption des procès-verbaux provisoires des séances du 17 juin et du 1er juillet 2025.....	23
V. Échange sur des questions diverses.....	23

CONSEIL DE L'INSTITUT
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2025

La séance est ouverte à 9 h 02 par Xavier RAGOT.

Xavier RAGOT

Bonjour à toutes et à tous pour ce premier CI de l'année universitaire. J'espère que vos vacances furent reposantes et stimulantes. Vous avez reçu l'ordre du jour. Le prochain calendrier des CI sera discuté à l'issue d'une réunion du Bureau. On vous fournira un calendrier plus général sur les séquences de cette année qui s'ouvre. Ce sera fait après la constitution du Bureau, on pourra discuter de tous ces éléments. Je vous propose de commencer par l'élection de la ou du vice-président du CI.

**I. ÉLECTION DE LA VICE-PRÉSIDENTE OU DU VICE-PRÉSIDENT
ÉTUDIANT (E) DU CONSEIL**

Xavier RAGOT

Les élections nominatives sont des élections anonymes faites par système électronique. Vous avez normalement reçu les codes de connexion. La pratique et les statuts, que nous respectons scrupuleusement, permettent que les candidatures puissent se déclarer en séance. Il y a déjà deux candidatures dont nous avons reçu les professions de foi. Ce sont celles de Nathan Arsac et d'Angèle Keime-Vanduick. D'autres personnes souhaitent-elles se présenter ? Non ? Je vous propose donc de commencer et de donner, comme c'est l'usage, quelques minutes aux candidats, par ordre alphabétique, pour qu'elles se présentent. On passera ensuite directement au vote, sachant que ce n'est pas une audition, mais une présentation. On a reçu les documents. On a pu ensuite les compléter suite aux déclarations de candidatures. Je vous propose de commencer par ordre alphabétique. Nathan Arsac, en quelques minutes si vous voulez bien présenter la démarche de votre candidature.

Nathan ARSAC

Je vous remercie, mesdames et messieurs de la direction, chers membres du Conseil. Avant de rentrer dans le vif du sujet, j'aurais aimé vous expliquer brièvement ce qui m'a, moi, mené jusqu'à ce Conseil et me pousse à me présenter. Je suis enfant de prof de SVT. J'ai fait toute ma scolarité dans la banlieue de Lyon. J'ai eu 9 au bac blanc de français. Heureusement, c'était en 2020 et c'est le contrôle continu qui a compté. Cela m'a fait 16 et cela m'a suffi. L'année suivante, Sciences Po Lyon m'a refusé sur Parcoursup, mais Sciences Po Paris m'a accepté, donc je me suis installé ici. Cela a changé ma vie. Je suis maintenant en Master 2 Stratégies territoriales et urbaines à l'École urbaine et, depuis septembre, je suis en alternance au Ministère de la Transition écologique. En arrivant sur le campus de Paris, en 2021, j'ai découvert une vie associative et syndicale intense dans laquelle j'ai pris beaucoup de plaisir à m'investir. J'ai été membre de la comédie musicale en première année, à Sciences Po Environnement en deuxième année. C'est surtout au service de la communauté étudiante que j'ai aimé m'investir et choisi de consacrer le plus de mon temps. En 2022, j'ai été élu au CVEF sur la liste Sciences Po Ecologique et Solidaire puis, en 2024, sur la liste Union Syndicale qui réunissait l'UNEF, et l'Union Etudiante. J'ai été élu au CI par 50 % des votants, soit près de 4 000 étudiants, avec des taux de participation records dans l'enseignement supérieur français. Ceci me donne une véritable légitimité démocratique. Nous avons réussi à obtenir ce quatrième siège. J'étais sur ce quatrième siège. On estime qu'une alternance au sein du Bureau serait non seulement souhaitable pour respecter ces équilibres internes, mais aussi le reflet d'un choix démocratique clair exprimé par ces étudiants. L'adhésion majoritaire repose surtout sur les valeurs que l'on essaye de porter ici : la défense des droits des étudiants, la lutte contre les discriminations et la précarité étudiantes, la défense de l'ouverture sociale et internationale de notre école, un Sciences Po plus écologique, plus démocratique, indépendant qui place les libertés académiques au cœur de son projet. Cette année sera déterminante, à mes yeux, pour ce Conseil. Après l'année mouvementée, à certains égards, que l'on vient de passer, il va devoir se renforcer à deux niveaux. D'abord dans son fonctionnement interne et dans la place qu'il occupe dans le fonctionnement démocratique de notre établissement. Concernant le fonctionnement interne, on doit travailler à mettre en place un cadre de travail efficace, collégial et

démocratique. Je sais que cela vous tient à cœur également. Les règles doivent être clarifiées et les motions et amendements pleinement intégrés au fonctionnement de cette instance. À la lecture de l'autre profession de foi, j'ai été heureux de constater qu'il s'agissait d'un objectif commun au milieu étudiant. Par ailleurs, l'ordre du jour indicatif des conseils pourra être envoyé plus en amont des séances pour permettre à ses membres d'anticiper les sujets qui nous attendent. Les groupes de travail méritent d'être perfectionnés. Par exemple, après qu'ils aient été proposés et adoptés par les membres du Conseil, nous pourrions veiller à ce qu'au moins un représentant de chaque communauté intéressé par les sujets participe au travail préparatoire de la direction et des équipes de l'administration, à une phase beaucoup plus en amont de ce qui a été fait jusqu'à présent. Le CI ne doit pas se limiter à être une chambre d'enregistrement ou un lieu de consultation pour la direction. Notre instance doit être placée au cœur des réflexions et décisions qui concernent l'avenir de l'établissement, dans le cadre fixé par le décret qui précise que le CI détermine la politique générale de l'établissement. Je tiens à veiller à ce que ce soit toujours respecté, surtout à un moment où les projets se multiplient sans que les instances soient systématiquement informées et consultées. Vous l'aurez compris, je suis candidat à la vice-présidence de notre Conseil, élu depuis plus de trois ans dans les instances. Ma volonté est de m'investir au sein du Bureau, d'y être une voix sérieuse et informée sur le ressenti des étudiantes et des étudiants. Cela implique de travailler en confiance avec l'ensemble d'entre vous, étudiants, personnels salariés, enseignants-chercheurs, chargés d'enseignement et également avec vous, messieurs-dames de la direction, pour relayer des préoccupations plus larges que celles de la seule communauté. Je compte également m'appuyer sur nos deux syndicats qui comptent des membres actifs sur tous les campus de Sciences Po, dans toutes les écoles de masters et autant de réseaux associatifs susceptibles d'être mobilisés sur des sujets donnés. Je souhaite aussi m'appuyer sur les autres réseaux étudiants, les syndicats des étudiants internationaux dont le point de vue est trop souvent négligé. J'aimerais aussi, à ce poste, adopter une posture de vigie dans l'accompagnement des évolutions du Conseil et des dossiers qui lui seront soumis. J'ai envie d'être proactif dans l'établissement, de créer un cadre propice, une confrontation, parce que c'est une confrontation, mais une confrontation sereine entre nous, y compris sur des sujets de fond qui seront inévitablement discutés dans les semaines à venir. Je sais, chers membres du Conseil, que le rôle de vice-président n'est pas anodin, dans le contexte d'une université confrontée à une baisse de budget. Cette université rencontre des pressions et des attaques inédites, au-delà même de la place de notre école. Cela implique d'arriver, à ce poste, de défendre en tant qu'étudiant une partie de ces principes fondamentaux pour maintenir l'équilibre qui est le nôtre. Pour conclure, je remercie celles et ceux que j'ai rencontrés et qui m'ont consacré du temps pour discuter de ces questions, pour la qualité de nos échanges, je crois en votre engagement sincère et je vous prie de croire au mien. Quel que soit le résultat de cette élection, je serai heureux de poursuivre le travail que j'ai engagé avec l'ensemble d'entre vous. Merci.

Xavier RAGOT

Merci. Angèle ?

Angèle KEIME-VANDUICK

Merci beaucoup Monsieur le Président, chers élus. Je suis là pour vous présenter ma candidature à la vice-présidence étudiante afin de prendre le relais de Maxime Pontey, mon co-élu, que vous connaissez. Sans surprise, je m'inscris dans sa continuité. Comme lui, si je suis élue, je m'engage à faire émerger une voix étudiante commune. Le pluralisme est une valeur que nous exerçons au quotidien, et pas seulement le jour d'une élection. Nous savons que la voix d'une vice-présidence n'est pas celle d'un syndicat, mais de l'ensemble de notre communauté. Ce que je vous propose aujourd'hui, c'est une méthode collaborative, pragmatique et réformiste. Cette méthode est à l'origine de NOVA qui a été créée en 2018 pour proposer une voix transpartisane et constructive, une voix 100 % Sciences Po qui n'existe qu'à Sciences Po et ne prend ses directives d'aucun parti politique. Aux dernières élections étudiantes, nous avons obtenu plus d'un quart des votes. Sur cinq campus, nous défendons chaque jour les droits des étudiants, toujours animés des mêmes valeurs : l'écologie, l'égalité, le pluralisme, et ce n'est pas tout l'excellence, la réussite et la lutte contre les discriminations. Je suis engagée et élue à NOVA depuis 2021. J'ai eu l'occasion, lors de ces deux mandats, d'exercer différentes échelles de démocratie étudiante. J'ai d'abord été référente campus à Sciences Po Dijon et pu travailler vraiment avec l'ensemble des acteurs, à l'échelle d'un campus. J'ai ensuite été référente des campus à NOVA. J'ai travaillé avec l'ensemble des campus. Ensuite, dans le

cadre de ce Conseil, en tant qu'élue étudiante, j'ai pu travailler sur l'ensemble des sujets de fond, toujours avec la même rigueur et le même sérieux. Vous m'avez vue dans les groupes de travail pour le salariat étudiant, l'inscription pédagogique, pour les violences sexistes et sexuelles, pour l'École du climat, au sein du Comité des dons et dans le groupe de travail finances. Je souhaite aujourd'hui m'engager au Bureau pour continuer de faire du CI un organe de démocratie fondamental à Sciences Po et un lieu de rencontre pour l'ensemble de nos communautés. C'est parce qu'il s'agit d'un organe central de la vie étudiante pour l'ensemble de nos communautés que cette élection à la vice-présidence par le Conseil n'est pas un hasard. Nous avons besoin collectivement de choisir la meilleure personne pour faire de la représentation de la vie étudiante, travailler avec vous, mes chers camarades, mais aussi travailler avec l'ensemble des communautés. Nathan, tu parlais d'alternance pour cette vice-présidence. Deux vice-présidences de votre liste, une de l'UNEF au CVEF et une de l'Union étudiante au CI, ne seraient pas une forme d'alternance. Nous avons besoin de représenter l'ensemble de la communauté étudiante. Pour faire notre travail, nous élus, nous avons besoin de place, d'espace, aussi bien pour nous informer que pour nous exprimer. Je ne vous relirai pas ma profession de foi, vous l'avez lue, j'ai soumis quelques idées : l'introduction d'un point d'information systématique au début des séances, le retour du groupe de travail finances afin de mieux préparer les budgets, la co-construction de l'ordre du jour, la diffusion des amendements en amont de la séance, afin que nous puissions tous voter en âme et conscience. J'ai l'ambition d'une vice-présidence étudiante qui puisse rassembler, pour un Conseil apaisé qui avance et une institution qui se renforce. Je finirai par vous remercier parce que vous avez vraiment, toutes et tous, pris du temps pour discuter ces dernières semaines. C'était très appréciable et j'espère que nous pourrons continuer à faire ce travail tous ensemble. Bon vote, chers élus et merci.

Xavier RAGOT

Merci beaucoup. Nous allons donc passer au vote. J'en profite pour saluer ceux qui sont en Zoom, notamment Adrien Lehman du Bureau, qui nous contacte de Saint-Denis. Saint-Denis de la Réunion, je le précise. J'ajoute que, pour des contraintes d'agenda, l'ordre du jour a été inversé et le point suivant sera celui consacré à la création du master de l'École de droit. Ismahane, y a-t-il des procurations ?

Ismahane GASMI

Oui. Madame Issar donne procuration à madame Perrot. Madame Bertrand Dorléac à vous, Monsieur le Président. Monsieur Grass également à vous. Monsieur Huchet à madame Lemardeley et monsieur Gourmelon, qui s'est absenté un moment, à madame Sueur.

Xavier RAGOT

Merci. Peut-on lancer le vote ?

Ismahane GASMI

Oui vous avez reçu normalement les codes.

Xavier RAGOT

Tout le monde a voté ?

Ismahane GASMI

Oui, Hamza pourrions-vous svp nous partager les résultats ?

Dominique TAFFIN

Je suis désolée, je suis restée en salle d'attente pendant un moment. Je ne sais pas si vous avez déjà voté. Je suis désolée, je n'ai pas pu participer.

Xavier RAGOT

Il y a 27 votes exprimés. Je vous propose de voir le nombre de personnes qui n'ont pas pu voter, ce qui pourrait être susceptible de changer le vote. Si c'est le cas, il faut revoter. Quelles sont les personnes qui n'ont pas pu voter ?

Ismahane GASMI

Il y a madame Taffin qui avait la procuration de monsieur Boudjaaba. J'ai aussi reçu après l'ouverture du vote la procuration de monsieur Robinet.

Xavier RAGOT

Cela fait donc trois personnes. J'en suis désolé, mais trois personnes peuvent changer la direction du vote. Donc, il me semble donc qu'il faut revoter.

Inès FONTENELLE

Pardon, je suis très mal à l'aise avec cette démarche, le vote ayant déjà été affiché.

Xavier RAGOT

J'entends, je comprends votre position, c'est encore une situation assez inédite. On ne peut pas mettre en doute la sincérité de Dominique Taffin qui n'a pas pu se connecter. Je ne vois pas, sincèrement, comment on peut ne pas revoter. Chacun en son âme et conscience, dans les conditions qui sont les nôtres. J'avoue que cette situation est délicate.

Inès FONTENELLE

Pardon, mais à quelle heure a été reçue la procuration ?

Léon FLACHAT-BERNE

Parce que si c'était après le vote...

Inès FONTENELLE

C'est une chose de voter en ligne, c'en est une autre d'envoyer une procuration une fois que le vote a eu lieu.

Xavier RAGOT

Je pense qu'il faut appliquer les protocoles de manière stricte. Si on revote, on revote. Chacun vote avec cette connaissance. Je sais que c'est dur de faire comme si on n'avait pas cette information supplémentaire, mais il me semble que l'on ne peut pas ne pas revoter dans cette situation, puisque le nombre de personnes qui n'ont pas pu voter est susceptible de changer le résultat du vote. Une nouvelle fois, on ne peut pas mettre en doute leur sincérité. C'est une question aussi juridique, est-on sûr du point de vue juridique ? Mes amis membres du Bureau, êtes-vous d'accord avec moi ? Comme cela, nous prendrons une décision collective.

Inès FONTENELLE

Il existe une procédure de vote, je suis désolée, mais je ne vois pas à quel titre...

Xavier RAGOT

Je suis aussi désolé. Vous vous êtes déjà exprimée deux fois.

Inès FONTENELLE

Monsieur, je vous ai écouté et je respecte votre opinion, respectez la mienne.

Xavier RAGOT

Je me permets donc de me tourner vers mes amis du Bureau. J'exprime, en tant que membre du Bureau, mon souci de l'expression de chacun. Certaines personnes étaient en retard dans les transports, il faut tout faire pour que l'on puisse voter. Je peux peut-être recueillir l'avis des membres du Bureau pour que cette décision soit collective.

Luis VASSY

À titre personnel, j'estime qu'il ne faut pas revoter. Le vote est fermé, il n'y a pas eu des problèmes techniques. Ce point aurait dû être placé en dernier dans l'ordre du jour. Parce que là on va en fait connaître le vote des trois personnes. Ce deuxième vote est inutile à mon avis.

Xavier RAGOT

Les personnes en ligne ont-elles entendu ? Luis Vassy a exprimé le souhait de ne pas revoter.

Luis VASSY

Évidemment, je ne suis pas membre du Conseil.

Xavier RAGOT

Dans ce cas, le débat est ouvert. Je vous propose de prendre une position. On décidera une fois que tout le monde se sera exprimé sur ce sujet. On connaît les positions d'Inès, de Luis Vassy.

Audrey BANEYX

Je vous remercie. Que dit le mode de scrutin concernant les personnes qui donnent, effectivement, procuration ? Parce que si, tout à l'heure, il y a encore un retardataire, on va refaire le vote, une énième fois. Quand on va aux urnes pour une élection, ce n'est pas parce qu'on n'arrive pas à se déplacer que, c'est malheureux, il y a toujours de la malchance, mais, à un moment donné, on ne peut pas repousser indéfiniment. Ma question est : jusqu'à quand a-t-on le droit d'envoyer une procuration ?

Xavier RAGOT

Je vous propose de prendre les avis des inscrits. Il y aura ensuite une précision procédurale. L'ordre du jour n'est pas trop chargé. J'ai Raphaël Charpentier, Sandrine Perrot, puis, ensuite, Dominique, si vous souhaitiez vous exprimer sur l'utilité de revoter et la difficulté technique qui est la vôtre, sans exprimer votre préférence, naturellement.

Raphaël CHARPENTIER

Merci Monsieur le Président. Comme l'ont exprimé le directeur et ma collègue, malheureusement, il y a des heures de vote et quand on arrive après l'heure du vote, c'est trop tard. Pour avoir déjà participé à des opérations électorales, j'ai déjà vu des électeurs arriver à 18h02 et, malheureusement, ils ne pouvaient plus voter. Chacun, aujourd'hui, doit accepter le résultat de ce vote.

Sandrine PERROT

J'exprimerais le même avis. Vous savez, je suis souvent intervenue dans ce genre de procédures, on a déjà eu des soucis sur des votes et le vote s'est tenu dans des conditions équivalentes. Je suis désolée pour Dominique, mais on ne peut pas accuser la technique, malheureusement, donc je suis favorable à maintenir cette procédure comme elle a été faite, sans recourir à un nouveau vote.

Xavier RAGOT

Je me suis inscrit. Mon souci est de maintenir l'engagement de chacun par rapport à ce vote. Je perçois une volonté de maintenir le vote. Les soucis techniques, on essayera de les gérer la prochaine fois, donc je me range bien sûr à l'avis que je sens émerger de maintenir le vote après les différents arguments qui ont pu être échangés.

Marie-Christine LEMARDELEY

Je voudrais juste apporter mon soutien au fait qu'il ne faut pas refaire le vote. Dimanche dernier, j'ai tenu un bureau de vote de 8h à 20h. Je n'ai jamais vu qu'on fasse voter quelqu'un qui arrive à 20h15.

Xavier RAGOT

Très bien. On maintient le vote. Notre responsabilité est de faire mieux la prochaine fois de notre côté pour éviter des désagréments, et que toutes les personnes qui sont en Zoom aient une égalité de traitement. Je m'y engage. Ismahane, il y a une dimension technique pour ce vote.

Ismahane GASMI

En fait, cela n'aurait pas changé le sens du vote avec les deux voix de madame Taffin qui a la procuration de monsieur Boudjaba.

Luis VASSY

On n'aurait refait le vote avec la procuration de monsieur Robinet qui est arrivé après le lancement du premier vote.

Xavier RAGOT

Donc je voudrais, si vous en êtes d'accord, souligner le consensus qui est le nôtre. Je maintiens le vote. Donc je voudrais féliciter Nathan Arsac. *Applaudissements*. Merci de rejoindre notre équipe. Il y aura des points à discuter pour faire, lors des prochains CI, des propositions d'organisation, réunir les bonnes idées qui ont été exprimées lors de votre campagne, avec l'engagement de tous les membres du Bureau. Merci.

Nathan Arsac est élu à la vice-présidence du Conseil avec 15 votes exprimés contre 12 pour Angèle Keime-Vanduick.

II. PROJET DE CREATION D'UN MASTER EN UN AN GENERAL LLM (ECOLE DE DROIT)

Xavier RAGOT

Le deuxième point est le projet de création d'un master en un an de l'École de droit avec une présentation de Julie Klein, Julie Babin d'Amonville et Jean d'Aspremont de l'École de droit. Suite à la présentation, nous aurons des questions et un vote. Bonjour. Merci d'être parmi nous. Je sais que vous avez des contraintes, ce qui a conduit à ce nouvel ordre du jour, donc, sans plus tarder, je vous donne la parole pour présenter rapidement ce projet que nous avons lu attentivement.

Julie KLEIN

Merci beaucoup. Je suis Julie Klein, la doyenne de l'École de droit. Je viens avec Jean d'Aspremont et Julie Babin D'Amonville vous présenter un projet de création d'un nouveau General LLM au sein de l'École de droit. Nous avons, au sein de l'École, quatre gros blocs : un bloc de masters qui est un peu le corps de notre école avec un master en droit économique, un master en carrières juridiques et judiciaires, un master droit et finance qui est un master joint avec l'École du management et de l'impact. On a un programme doctoral. On a les classes préparatoires qui préparent notamment aux concours de la magistrature et de police. On a aussi un bloc, pour l'instant composé d'un seul LLM qui est le LLM TADS, spécialisé dans l'arbitrage et les résolutions de litiges. L'idée est de venir créer, à l'intérieur de ce bloc, un second programme de LLM, un programme de General LLM. C'est ce programme qu'on vient vous présenter aujourd'hui. Je vais laisser la parole à Jean D'Aspremont, qui sera le directeur scientifique de ce programme si vous le validez.

Jean D'ASPREMONT

Merci, Madame la Doyenne, merci, Julie. On propose de créer ce nouveau programme LLM. LLM, qu'est-ce que ça veut dire ? Cela veut dire « *Legum Magister* ». On double le 1 parce que c'est un programme qui vient après un master. On double le 1 pour indiquer le pluriel. Pardonnez-moi, je vais utiliser le langage « *corporate* », d'entreprise. Il existe un très gros marché. Il y a toujours eu à l'École de droit une très forte demande pour les diplômes en un an. À l'heure actuelle, nous offrons essentiellement des diplômes de maîtrise en deux ans. Vous n'êtes pas sans savoir que c'est un marché en très forte ébullition, suite, notamment, aux très grosses incertitudes sur le marché américain. Il y a eu également le Brexit il y a huit ans, qui a reporté une très grosse partie des demandes de formations sur les marchés suisses et hollandais qui sont maintenant saturés. C'est sur ces marchés que nous devons nous positionner et maximiser la marque « *Sciences Po* ». L'École de droit a une renommée mondiale et on souhaite capitaliser dessus. Donc voilà pourquoi le LLM maintenant à Sciences Po et à l'École de droit. Il y a un très gros projet intellectuel derrière ce LLM. Nous avons une vision, à l'École de droit, qui est de créer les juristes de 2050. Le climat change, les infrastructures numériques changent, l'IA révolutionne la pratique du droit. Nous devons former en 2025 les juristes de 2050. Les juristes de demain ne seront pas les mêmes que ceux qu'on forme aujourd'hui. On veut des juristes meilleurs que ChatGPT 5.0. On veut des juristes qui soient des innovateurs, des leaders intellectuels, des penseurs, on dit, en anglais des « *all rounders* ». C'est l'ambition derrière ce nouveau programme. Former des penseurs critiques, des penseurs humanistes, qui maîtrisent l'IA, qui ne la refusent pas. Des penseurs conscients de l'anthropocène, nous avons d'ailleurs beaucoup de passerelles avec la nouvelle École du climat. On veut créer des juristes bilingues, j'entends qui parlent le langage du droit. Alors, comment entend-on donner ces compétences rares qui, je le répète, n'existent pas sur le marché ? Nous aurons d'abord des formations IA dédiées. On aura des séminaires sur le *prompting* en droit et l'utilisation de l'IA par les juristes de demain. On aura aussi un cours général, car, vous l'avez

compris, nous capitalisons sur les cours existants, il y en a plus de 50. Il y aura néanmoins un cours général de Law Governance, qui est une vitrine de l'École de droit. On va prendre toutes nos stars et elles sont nombreuses à l'École de droit. Ce seront elles qui contribueront à ce cours général qui permettra en même temps de créer une communauté. Il y aura une très grande transversalité. Il y aura de la procédure civile, du droit international, du droit climatique, etc. L'idée est de former des juristes généralistes par le biais de ce cours général qui inclura les théories critiques, féministes, postcoloniales. Dernière chose, c'est un programme extrêmement flexible, à la carte. Les étudiants pourront dessiner le parcours qui leur sied, qui leur convient, tout en donnant une orientation un fléchage, une majeure certifiée, s'ils le veulent. Donc, ce LLM général, ce sont en fait 15 LLM à la fois. Ils pourront faire une spécialisation en *Digital Law*, en *Climate Justice*. Il y a vraiment un projet intellectuel derrière qui peut nous permettre, nous École de droit, de nous positionner et de former les juristes de demain. C'est évidemment un environnement très instable en ce moment. Nous pensons que nous Sciences Po, avec la marque « Sciences Po », nous avons, à l'École de droit, les moyens de former des juristes critiques, humanistes et compétents en termes de climat et d'IA pour 2050.

Julie KLEIN

Juste deux mots pour conclure. Le premier sur les objectifs de recrutement. Ce LLM ouvrira avec un seuil minimum fixé à 14 étudiants. Notre objectif, à terme, est, sérieusement, de viser les 40 étudiants par promotion. On arrivera peut-être à plus un jour. C'est en tout cas notre objectif raisonnable et raisonné au regard de nos concurrents et de la demande. Deuxième point important, la question des ressources humaines affectées à ce programme. Actuellement, nous avons à la fois une responsable pédagogique et une assistante pédagogique qui ont commencé à travailler sur ce programme. L'idée est qu'elles continuent à le prendre en charge. Pour l'instant, en termes de ressources humaines, on serait à effectif constant. Il n'y aurait pas de recrutement, tant que le LLM reste dans ces limites en termes de nombre d'étudiants.

Xavier RAGOT

Merci beaucoup. On va prendre des questions et interventions avant de passer au vote.

Angèle KEIME-VANDUICK

Merci beaucoup pour votre présentation. On sait que c'est toujours beaucoup de travail derrière ces présentations. J'ai quatre points. Ma première question est de savoir s'il y aura éventuellement accès à des bourses. Un soutien économique sera-t-il proposé aux étudiants ? On sait que ce type de masters peut être très coûteux. Vous détaillez dans la plaquette le mode de recrutement. Y a-t-il un moyen de favoriser autre chose que le dossier scolaire, comme les engagements, surtout si c'est quelque chose de très transversal ? Il pourrait être intéressant d'aller chercher des personnes impliquées dans l'intérêt général. Vous voyez des branches possibles avec l'École du climat. Il faudrait qu'on s'interroge sur la manière dont cette école va s'intégrer dans l'écosystème à Sciences Po, surtout s'il y a ce nouveau master. On souhaitait aussi porter un point d'attention sur les professeurs. Vous l'avez dit, l'objectif est de former des étudiants bilingues. Quel type d'étudiants allez-vous chercher à recruter ? Il faut faire attention, notamment, aux professeurs parce qu'on ne va pas recruter d'étudiants internationaux pour venir apprendre l'anglais juridique si ces cours sont dispensés par des professeurs français qui parlent peut-être mal l'anglais. Donc l'idée est d'avoir un corps professoral très international. Ce pourrait être une plus-value pour ce nouveau programme. Enfin, nous aimerions relancer la proposition d'ouvrir à l'École de droit un master de droit pénal. Aujourd'hui, on présente la filière CJJ comme la filière pour passer l'ENM. On propose à ceux qui veulent le passer de faire droit et économie, or, c'est majoritairement du droit des affaires. De facto, beaucoup d'étudiants qui sortent de ce master présentent des concours liés au droit pénal. Cela pourrait être une valeur ajoutée d'ouvrir à Sciences Po un master de droit pénal. Cela répondrait à une demande déjà présente.

Frédérique LEICHTER-FLACKE

Je souhaitais juste rebondir sur la cible des étudiants internationaux. Qui exactement ? Sur le benchmark, qui sont nos concurrents déjà sur le marché sur ce secteur en France ?

Clémence THAUNAT

Merci pour cette présentation et pour ce projet. Je rejoins Angèle sur les frais de scolarité. Vous connaissez notre position sur le sujet, mais ils sont ici extrêmement élevés pour une formation qui

demeure non diplômante. Pour cette formation qui n'est pas reconnue par l'État, les étudiants seront-ils éligibles aux bourses CROUS ou, le cas échéant, y aura-t-il la possibilité de créer des bourses afin de permettre aux étudiants qui n'en ont pas les moyens d'avoir accès à cette formation ? Par ailleurs, je voulais connaître le pourcentage moyen de cours dispensés par des enseignants-chercheurs.

Florence HAEGEL

Merci beaucoup pour cette présentation. J'ai lu avec attention la présentation de ce master. Vous y parlez beaucoup d'interdisciplinarité. En fait, je n'ai pas vu beaucoup d'interdisciplinarité dans la maquette, mais bon, ce n'est pas un reproche. Je voulais juste savoir ce que vous entendiez par là. Et comment cela se manifeste dans la formation.

Nicolas BIZEL

Merci beaucoup pour cette présentation. Ma question est sur le contexte. Votre présentation est très claire sur le projet intellectuel, la formation des juristes pour 2050, mais je dirais que ce n'est pas seulement le LLM qui a cet objectif, mais l'École de droit de Sciences Po. J'aurais aimé comprendre dans quel cadre le LLM s'intègre dans l'évolution des formations de l'École de droit et d'autres réformes au sein de l'École. Deuxième question sur l'interdisciplinarité, cette flexibilité. J'avais une crainte, en lisant votre document. Est-ce qu'au final, les étudiants ne vont pas picorer un peu de tout et finir avec un LLM très général sans obtenir de spécialisation ? N'y a-t-il pas un risque à ce niveau ? Mais le reste était très clair. Merci.

Robin POUVREAU

Bonjour, Robin de Solidaires. A Solidaires, on n'est franchement pas convaincus par la présentation. Un master de droit non professionnalisant avec un prix exorbitant. Non professionnalisant parce qu'il n'est pas reconnu par l'État et parce qu'il ne permet pas de préparer les concours. Or, il n'est pas réaliste de travailler à l'international sans ces concours. Et le prix exorbitant qui va probablement avoir un effet cliquet sur le prix des autres formations. En plus de cela, avec les échanges qu'on a avec les élèves intéressés par l'École de droit, cela ne correspond pas à leurs demandes. Ils demandent plutôt des masters de droit avec des matières peu couvertes à Sciences Po parce que le droit, à Sciences Po, c'est principalement le droit des affaires. Cela pourrait être du droit pénal, du droit civil classique, notamment pour ceux qui aimeraient se spécialiser dans les affaires pénales sans pour autant devenir magistrats ou avocats ou pour ceux qui aimeraient un master judiciaire, plus généraliste que celui spécialement de l'ENM. Par ailleurs, beaucoup d'étudiants se destinent à des métiers d'utilité publique, c'est le cœur de Sciences Po, et ce sont des matières qui seraient nettement plus utiles que ce LLM. Donc, il nous semble qu'il y a beaucoup de masters plus utiles à faire à Sciences Po que celui-ci qui nous semble accessoire. Au vu de votre présentation, on essaye vraiment de répondre à un marché qui nous rapprocherait, en fait, d'une école de commerce, ce qu'on trouve un peu ridicule et vers lequel Sciences Po se tourne déjà. Donc, nous, on s'y opposera.

Inès FONTENELLE

Je voulais rebondir sur la question de Nicolas Bize et savoir quelles sont vos perspectives pour l'École de droit. Madame Klein, vous avez récemment été nommée à la tête de l'école de droit. Nous profitons de votre venue dans cette instance pour vous interroger sur l'avenir de l'École de droit. Pensez-vous que l'École de droit peut continuer à développer d'autres LLM ? Quel diagnostic avez-vous établi pour l'École et comment voyez-vous son évolution pour les cinq prochaines années, notamment en ce qui concerne le droit international et les droits humains, face aux attaques dont ils font aujourd'hui l'objet ?

Xavier RAGOT

Merci beaucoup. Vous avez toutes les questions.

Julie KLEIN

J'ai noté toutes vos questions et je vais essayer d'y répondre en synthétisant celles qui se croisent. Je laisserai Jean et Julie répondre sur les aspects plus techniques de vos questions. Première question qui semble être une préoccupation de tous, je l'ai bien compris, celle des frais de scolarité par rapport à quelque chose que vous avez appelé « non diplômant ». Alors, je voudrais qu'on soit très clairs. Ce LLM est diplômant, c'est un diplôme d'établissement. La seule chose, mais ce sont des règles

nationales, c'est qu'il ne permet pas en soi l'accès au concours du Barreau, mais il est diplômant, ce n'est pas une simple mention, un petit certificat. S'agissant des frais de scolarité, ils sont évidemment importants. J'aimerais juste qu'on remette les choses dans leur contexte. La question est de savoir où l'on a décidé de placer notre stratégie sociale. Vous le savez, à l'École de droit, nous avons une grosse stratégie axée sur la question de l'accès, celle des frais. Il y a évidemment les coûts de scolarité classiques à Sciences Po, avec les bourses de Sciences Po. Nous, on rajoute. On a plus de 14 partenaires avec lesquels on crée des bourses pour les étudiants, ce qui fait qu'une grande partie de nos étudiants en difficulté est couverte par des bourses, au-delà du mécanisme de Sciences Po. On est très investis sur cette question. On s'est posé la question avec Jean, de savoir si on allait chercher des bourses spécifiques pour ce programme. Après réflexion, on s'est dit que nous ne souhaitions pas flétrir des bourses pour les étudiants du LLM pour une raison très simple, qui est qu'aucun étudiant ne doit se voir freiné dans l'accès à la formation principale, celle du master de droit éco, qui donne accès justement aux concours, par des questions financières. En revanche, on considère que le marché du LLM est un marché extrêmement spécifique. Pour être claire, quand vous sortez de ce LLM, vous êtes dans une employabilité en gros cabinets très rapide derrière. Et l'effort financier, même si on est d'accord qu'il est conséquent sur le moment, est en réalité très vite remboursé. Il n'est pas compliqué d'aller faire un emprunt. Il y a une rentabilité immédiate de ce genre de LLM, qui destine vers des cabinets d'affaires. Donc le financement propre à chaque étudiant est faisable. Évidemment, ce n'est pas l'idéal, si on avait 15 bourses de plus, on serait ravis de les offrir aux LLM, mais notre position, pour l'instant, est de flétrir les bourses vers les étudiants de droit économique. Sur la question de savoir s'il y aura des professeurs internationaux, je serai extrêmement claire. Une grande partie des professeurs de l'École de droit issus de la faculté permanente n'est pas française. On a beaucoup d'étrangers, beaucoup d'Anglo-saxons, mais aussi beaucoup de professeurs français bilingues. La maîtrise de l'anglais est acquise. Il s'agit d'un programme en anglais, ce n'est pas seulement un programme bilingue. Il permet néanmoins aux étudiants qui le souhaitent d'aller quand même prendre des cours en français s'ils en ont envie, dans le cadre de leur expérience parisienne. Mais ils peuvent avoir un programme totalement en anglais, des cours de droit en anglais. Pour le cours de *Law Governance*, qui sera leur cours principal, notre idée est de mêler certains professeurs de la faculté permanente avec nos *visiting professors* qui viennent d'un autre système et pourront apporter autre chose. Sur les pourcentages, pour ce programme spécifiquement, je ne vais pas les avoir. Sur les M2, on est dans la moyenne de Sciences Po, donc on doit avoir environ 70 % de professionnels et 30 % d'enseignants issus de la faculté permanente. En revanche, le gros cours de *Law Governance* sera totalement assuré par la faculté permanente ou par les *visiting professors*. Je vais aussi vous répondre sur la question de savoir s'il ne s'agirait pas d'un LLM trop général. Précisément, ce qu'on a essayé de bâtir, c'est d'avoir un LLM à la fois très ouvert pour les étudiants qui pourront disposer d'un choix très large, mais avec un système de spécialisations. Quand on choisit le LLM, on ne choisit pas le LLM général, mais une spécialisation, *trade*, international, *human rights*, etc. À partir du moment où on choisit une spécialisation, on rentre dans un système de concentration et les cours que l'étudiant va choisir au sein de ce programme correspondront forcément à cette spécialisation. L'idée n'est pas d'avoir un LLM spécialisé en amont, mais en aval, ce sont les étudiants qui se spécialisent. Ils sortiront avec un LLM spécialisé en fonction de la spécialisation qu'ils auront choisie. Je vais aussi répondre sur une question plus générale sur le modèle de l'École de droit, ses évolutions et ses formations. Pour répondre à la remarque sur le fait qu'il y a beaucoup de droit économique, c'est le modèle de l'École de droit. Quand on a créé l'École de droit il y a quinze ans, c'était précisément pour se dire : on ne crée pas une mini-fac. On ne va pas reprendre toutes les matières des facs, comme le droit de la famille. On fait autre chose, on fait un master de droit économique et, au sein de ce droit économique, on va mettre de l'esprit critique, une autre manière de penser. C'est le cœur même de la philosophie de l'École de droit que d'être centrée sur le droit économique. Quelles perspectives à partir de là ? On y réfléchit tous les jours. C'est un grand chantier. Vous parlez du droit pénal tout à l'heure. C'est effectivement une de nos réflexions. Sur les demandes de postes qu'on a fait remonter à la direction, notre demande principale est sur un poste de droit pénal. C'est vraiment dans notre viseur. L'évolution des arrêtés qui permet aux étudiants de passer le barreau fait qu'on va peut-être avoir la possibilité d'ouvrir les formations et de sortir du carcan du droit économique. Les deux pistes de réflexion qu'on identifie, c'est pour l'heure du prospectif, sont celles du droit pénal et des droits humains. Il y a une question sur le benchmark. Le benchmark, évidemment, ce sont les LLM concurrents qui se situent, pour l'essentiel, en Angleterre et aux Pays-Bas. On met de côté les Etats-Unis dont les frais de scolarité sont bien au-delà, c'est un autre marché. Je laisse Jean prendre la suite.

Jean D'ASPREMONT

Oui, le benchmark, nos concurrents directs sont effectivement les Pays-Bas et l'Angleterre et les États-Unis dans une moindre mesure, il y a un General LLM à Harvard, mais c'est un autre marché. On essaye d'offrir, pardon encore pour le langage corporate, un produit meilleur que ce qui est offert en Suisse, aux Pays-Bas et en Angleterre. On pense qu'à l'École de droit, on a une expertise généraliste et interdisciplinaire parce que l'interdisciplinarité est déjà intégrée à nos cours, je rebondis sur la question de Florence. Généralement, tous les enseignants-chercheurs de l'École de droit ont intégré cette dimension interdisciplinaire dans leurs cours. On ne fait pas que du droit à l'École de droit. Je pense que cela nous démarque de la concurrence. Autre facteur de différenciation, à l'École de droit, et ce sera le cas du LLM, on offre justement cette possibilité de fléchage. Dans le cadre du General LLM, on peut faire un LLM en *Digital Law*, mais si on ne veut pas de fléchage, on ne fait pas de fléchage. Beaucoup de professionnels souhaiteront faire un LLM sans spécialisation. La généralité, aujourd'hui, est valorisée. Dans les études de droit, on est arrivés à une espèce d'ultra-spécialisation qui est presque nocive. Nous pensons, à l'École de droit, qu'il faut offrir la généralité comme une option parce qu'il y a une demande des employeurs, des cabinets d'avocats, des gouvernements. Ils veulent des « *all rounders* ». Ils veulent des penseurs, généralistes, humanistes, qui ont compris l'anthropocène, et qui ne sont pas spécialisés. Notre projet, c'est justement d'offrir la généralisation. Il n'y a rien de mal aujourd'hui, au contraire, à être un généraliste. Nous avons besoin de penseurs. L'IA peut nous spécialiser. Nous voulons des penseurs humanistes. Nous voulons des juristes critiques qui connaissent les théories critiques du droit. L'interdisciplinarité est intégrée, elle n'est peut-être pas visible dans le programme. Il y a eu cette très bonne remarque sur le risque que les étudiants picorent. Cette option, c'est précisément un avantage. C'est très bien qu'un juriste, après quatre, cinq ans de pratique picore. Picorer est un atout. Notre master, à l'École de droit, s'appelle master en droit économique, mais l'économie veut dire d'abord l'organisation des données. Dans ce master, on fait tout. Tout est économique. À l'École de droit, vous avez des cours sur tout.

Anne-Solenne DE ROUX

Un petit point sur l'internationalisation. C'est un programme qui s'ajoute à l'offre de formation de l'École de droit et par lequel on cherche à attirer un public qui ne vient pas ou peu aujourd'hui spontanément à l'École de droit. Ce sont donc des étudiants qui vont s'ajouter à ceux qui font déjà le choix de rejoindre l'École de droit. La deuxième chose c'est que c'est un programme très international, qui permet justement de renforcer le positionnement de l'École de droit sur l'ensemble des continents, comme le fait déjà le master droit et arbitrage, Cela contribue à la réputation internationale de Sciences Po et de l'École de droit, à l'excellence de ses formations. Et cette réputation, elle profite à l'ensemble des étudiants de l'École de droit, notamment à ceux qui sortent du master droit économique et à ceux du master Carrières judiciaires et juridiques.

Inès FONTENELLE

Je me permets de vous relancer à propos de notre question sur les bourses CROUS. Est-ce que les étudiants sont éligibles ?

Anne-Solenne DE ROUX

Non.

Xavier RAGOT

Merci pour la qualité de ces réponses et d'avoir été aussi précis. Je vous propose donc de passer au vote du projet de résolution qui est déjà passé devant plusieurs conseils. C'est donc un vote à main levée, sauf demande expresse. Donc qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Le projet de création de masters General LLM est approuvé à la majorité des votants plus 4 votes contre et 1 abstention.

III. PROJET DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT DES ADMISSIONS POUR LA PROCÉDURE INTERNATIONALE BACHELOR

Xavier RAGOT

Je vous propose sans plus tarder d'aller au point 3 de l'ordre du jour qui nécessitera aussi un vote. Bonjour à Pauline Bensoussan qui est la directrice des admissions et qui assurera la présentation.

Pauline BENSOUSSAN

Bonjour Monsieur le Président, bonjour à tous et à toutes. Je suis ravie de vous présenter aujourd'hui un projet d'ajustement pour la voie internationale. Pour rappel, en décembre 2024, le Conseil avait voté des ajustements qui visaient à clarifier pour les candidats issus de la voie française la phase d'admissibilité. Cela n'avait pas été possible pour la voie internationale parce que la campagne était déjà ouverte puisqu'on ouvre pour les internationaux en octobre. On a eu une année de travail puisque, vous le savez sans doute, de janvier à avril, quatre groupes de travail se sont réunis sur les admissions, notamment un sur la voie internationale. À l'issue de ces groupes de travail, Sciences Po souhaite tout d'abord réaffirmer le fait qu'il souhaite avoir des étudiants internationaux sur les sept campus du collège universitaire. De cette réflexion collective qui a été aussi nourrie par deux réunions interconseils avec les élus, nous avons proposé ici deux changements réglementaires concernant le dossier écrit du candidat pour la voie internationale. Le premier changement vise à supprimer les essais. Le candidat répondait dans son dossier à une des questions au choix proposées. Depuis le développement très rapide de l'Intelligence artificielle, nous avions déjà établi en décembre 2024 qu'il n'était plus pertinent de les proposer puisque l'authenticité de ces essais était devenue quasiment impossible à vérifier. Comme pour la voie française, nous proposons de retirer cette partie dans le dossier, comme cela a été fait pour la voie générale et la voie CEP. En revanche, comme c'est le cas pour la partie française, nous souhaitons garder la partie sur la motivation et sur le choix de programmes dans le dossier. En revanche, contrairement à la voie française, nous proposons de garder une part d'évaluation qui compte actuellement pour 10 points dans la phase d'admissibilité pour les candidats de la voie internationale dont les dossiers sont plus hétérogènes et dont la connaissance de notre institution et de nos formations est parfois plus éloignée. Ce qui ramènerait à une phase d'admissibilité qui passerait de 60 à 50 points et à une phase d'oral qui resterait équivalente à la phase d'admissibilité en termes de notation, donc de 50 points. Depuis cette année, aussi bien pour la voie française qu'internationale, les membres des commissions ont accès, lorsqu'ils font passer l'oral aux candidats, à ce qu'ils ont écrit dans leur dossier, donc ce serait encore le cas pour cette partie « motivation », pour l'ensemble de nos candidats. Cela nous permet de vérifier l'authenticité, mais aussi de questionner les candidats sur ce qu'ils ont pu écrire ou comprendre. Donc, voilà les deux changements qui vous sont soumis. Je suis à votre disposition pour répondre à vos questions.

Xavier RAGOT

Merci. Y a-t-il des questions ? Des demandes de précisions ?

Inès FONTENELLE

Merci, Madame, pour votre présentation. Nous aimerais d'abord savoir quand nous aurons accès au bilan complet des admissions pour cette année. Il est, j'imagine, en cours de production.

Il est fait mention, dans le rapport, de 20 points dédiés à l'analyse quantitative du parcours scolaire sur la base de notes, je cite, « équivalentes au Bac français ». Nous aimerais savoir s'il existe réellement des notes équivalentes au Bac français dans l'ensemble des systèmes scolaires étrangers.

Par ailleurs, je vois qu'une partie de ce règlement est consacrée à la protection des données personnelles du candidat. Malheureusement, aujourd'hui, tout porte à croire que ces données ne sont ni protégées ni traitées conformément aux exigences RGPD à Sciences Po. Dans le règlement, il est écrit que les « données personnelles du candidat admis sont conservées dans les outils de gestion de formation de Sciences Po ». Donc je me permets de m'adresser à madame la directrice de la formation afin de lui demander de préciser qui, concrètement, a accès à ces données sensibles et confidentielles. Dans quelles conditions et selon quelles procédures cet accès est-il contrôlé ? Et enfin, par quels moyens concrets, la sécurité de ces données est-elle garantie ? Merci.

Clémence THAUNAT

Je vous remercie également pour cette présentation. Je souhaiterais une précision sur un passage de la douzième page, je cite : « La première partie de la procédure d'admission correspondant au résultat quantitatif et à une première analyse qualitative du dossier de candidature est réalisée par un traitement automatisé des données permettant d'établir un premier ordonnancement des dossiers de candidature ». Ce traitement automatisé des données permettrait donc une première analyse qualitative et quelques lignes plus bas, il est indiqué que « de manière facultative et en tant que de besoin, la formation relative au paramétrage d'ordonnancement préalable des dossiers de candidature pourrait être faite sur le site de Sciences Po ». Nous aimerais donc obtenir des informations sur ce traitement automatisé des données qui n'a jamais été mentionné dans nos échanges. Quel est son fonctionnement ? Quels sont les paramètres utilisés ? Dans quelle mesure la communication serait-elle facultative ?

Frédérique LEICHTER-FLACKE

Une question connexe pour rebondir sur ce que tu as dit Pauline. Les candidats internationaux aux doubles diplômes internationaux qui, pour l'instant, ne peuvent pas étudier sur le campus de Paris seront-ils désormais autorisés à le faire puisque tu as parlé des 7 campus ?

Lukas KODAS

Nous aimerais un peu plus de détails sur la justification pour le maintien de la notation pour la lettre de motivation et plus de détails sur ce qui a mené à cette décision. On voulait juste saisir l'occasion de revenir sur le sujet des admissions parce que, pour revenir sur le sujet en général, on pense qu'il serait utile de poursuivre le GT qui avait été lancé l'année dernière, ne serait-ce que pour discuter des résultats et de la qualité académique et sociale du recrutement qui a au lieu cette année sur les autres voies et aussi utiliser le GT pour débattre des autres voies et aussi pour discuter des correctifs qui devront nécessairement être amenés, cette année, à la réforme, suite notamment aux retours d'expériences de cette première année et aussi avec le changement de contexte qui va arriver parce qu'une épreuve de maths, par exemple, va être rajoutée au Bac et cela influera peut-être la manière dont Sciences Po examinera les dossiers. Merci.

Xavier RAGOT

Merci. Pauline, je vous laisse répondre.

Pauline BENSOUSSAN

Merci beaucoup pour l'ensemble de vos questions. Pour le bilan des admissions, il sera présenté, comme l'année dernière, au mois d'octobre. Sur les systèmes internationaux et l'équivalence du baccalauréat, on est face à des systèmes très différents. Donc on s'adapte aux systèmes et en fonction de ce qu'a fait le candidat. Je vais vous donner un exemple très concret. Tous les candidats qui passent l'IP sont évalués de la même façon. On prend les mêmes notes sur l'ensemble des systèmes et on a le même raisonnement en master pour lesquels la phase d'admissibilité est gérée par les admissions. On a des prérequis. Donc on essaie de comparer les candidats entre eux. Il y a vraiment une grande expertise qui a été développée avec le développement des candidatures internationales. Aussi bien en master qu'au collège, on travaille étroitement avec la direction des affaires internationales sur ce sujet. Sur la question de Clémence sur le traitement automatisé, chaque dossier d'admission est vu par un examinateur, aussi bien dans la phase d'admissibilité que dans celle d'admission donc aucun dossier n'est écarté de façon automatique. La partie automatique relève de la partie RGPD. On l'a améliorée l'année dernière parce que nous avons un outil d'aide à la décision sur Parcoursup qui nous permet de traiter la partie quantitative de façon automatique, on a toujours utilisé cet outil, mais maintenant on vérifie avec des extractions sur l'ensemble des notes qui sont données sur chacune des disciplines dans le calcul de ce qu'on appelle le B1 (Bloc 1). Donc il y a vraiment beaucoup de vérifications. Cette partie concerne vraiment le traitement des données personnalisées pour la partie RGPD qui est l'annexe 1. Frédérique, merci pour la question sur les doubles diplômes internationaux. Ils ne sont pas tous ouverts sur l'ensemble des campus. Historiquement, les campus anglophones, donc Le Havre, Reims et Menton ont été développés. C'est là que la plupart des doubles diplômes internationaux ont été ouverts. Il y a eu néanmoins une évolution avec un élargissement de certains sur les campus francophones, je pense notamment au campus de Poitiers qui, depuis deux ans, permet aux candidats souhaitant postuler au DD de Columbia de le faire. Sur le campus de Paris, les doubles diplômes

internationaux sont plus limités. Vous avez UCL ouvert sur le campus de Paris et également la possibilité d'intégrer, dans le cadre de la deuxième année, le double diplôme avec Columbia, dans une procédure fermée. Inversement, la plupart des diplômes nationaux sont ouverts sur le campus de Paris. Lukas, sur la question de la motivation et de son maintien dans la phase d'admissibilité alors que cela n'avait pas été le choix retenu dans la procédure du système français, il y a eu beaucoup de questionnements, l'année dernière, sur la clarification. Ce n'est pas la seule explication, mais cette décision s'explique par le nombre de candidats sur la voie française et le nombre sur la voie internationale et les taux d'admissibilité, respectivement pour ces deux voies. Sur la voie française, pour le Bachelor, nous avons, pour rappel, 8 000 candidats et on a pu faire passer un peu plus de 2 000 entretiens à l'oral donc le « *cut* » est vraiment drastique alors que, sur la voie internationale, nous avons 1 400 candidats et on voit environ 65 % des candidats à l'oral. Il est vrai que les dossiers étant plus hétérogènes et la connaissance de ces étudiants étant parfois, je dis bien parfois, moins bonne sur l'offre de formation, il nous a semblé intéressant de maintenir une différence et de conserver la partie « motivation ». Sur la poursuite des groupes de travail, je pense que c'est ce qui est prévu et on continue à se nourrir de ces réflexions, de même, avec Anne-Solenne et la DAI, de nos échanges avec nos partenaires italiens il y a quelques semaines. Donc la réflexion continue sur l'ensemble des sujets relatifs aux admissions. Pour l'épreuve de mathématiques, elle arrivera effectivement pour la campagne d'admissions 2027. Ce seront, là encore, des éléments que nous prendrons en considération.

Anne-Solenne DE ROUX

Inês, pour répondre à votre question, les personnes qui auront accès aux données que vous mentionnez sont celles qui ont besoin d'y avoir accès pour mener à bien les missions qui leur ont été confiées.

Inês FONTENELLE

Concernant les données d'admission, qui s'en sert ? Est-ce seulement la direction des admissions ?

Alban HAUTIER

Il y aurait une difficulté à donner le nom des salariés qui y ont accès.

Inês FONTENELLE

Je ne vous demande pas du tout les noms des salariés, juste les directions.

Alban HAUTIER

Pardon, je n'ai pas terminé. On ne peut pas donner le nom dans cette enceinte des salariés qui y ont accès. Si vous avez une réclamation à faire, il y a une délégée à la protection des données qui est chargée d'y répondre et le cas échéant de mener ce type d'enquêtes. Les personnes habilitées ont par ailleurs un engagement de confidentialité dans le contrat de travail, c'est l'une des mesures de protection. Mais on ne peut pas fournir d'informations sur qui a accès à quoi.

Xavier RAGOT

Merci de ces précisions. Je rebondis sur la remarque de Lukas sur les groupes de travail. C'est un sujet dont nous discuterons avec le nouveau Bureau et qui sera soumis à l'appréciation collective pour maintenir une continuité. Donc on en parlera plus tard, mais le point est pris. Je vous propose de passer au vote.

Ismahane GASMI

J'ai reçu une nouvelle procuration de monsieur Charpentier à monsieur Bizei.

Xavier RAGOT

Très bien. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?

Le projet est adopté à la majorité des votants et 5 voix contre.

Inês FONTENELLE

Madame (Bensoussan), on a cru comprendre que vous nous quittiez. On aimerait vous remercier pour le travail réalisé ensemble. Vous avez toujours été très à l'écoute et vous nous avez toujours fourni tous les chiffres et les données nécessaires pour que nous puissions avoir une vision éclairée des

questions liées aux admissions, ce qui n'est malheureusement pas toujours le cas à Sciences Po. On aimerait donc sincèrement vous remercier.

Applaudissements.

Pauline BENSOUSSAN

Je vous le confirme. J'ai un grand attachement pour Sciences Po, pour ses professeurs, ses salariés. J'ai aussi beaucoup travaillé avec ses étudiants et c'est sans doute sa plus grande richesse. Merci.

Xavier RAGOT

Merci pour ces paroles de sagesse. Je vous propose de passer au point 4 de l'ordre du jour.

IV. BILAN 2024 DU DISPOSITIF DE LUTTE CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

Xavier RAGOT

Ce point sera présenté conjointement par Kate Vivian et Sarah Ouakrim, référente égalité et lutte contre les VSS. La présentation sera suivie des questions et observations. Il n'y a pas de vote sur ce point.

Kate VIVIAN

Bonjour à toutes et à tous. Merci beaucoup, Xavier. Une rapide phrase d'introduction et de contexte avant de passer la parole à Sarah. C'est le troisième bilan de lutte annuelle contre les VSS que nous présentons devant cette instance. Cet exercice est conforme à un engagement de transparence qui est le nôtre. C'est aussi conforme à la conscience que nous avons que la direction porte une responsabilité particulière en matière de prévention et de traitement des faits de VSS en milieu universitaire et particulièrement à Sciences Po. C'est également dans le cadre d'une compréhension qu'une lutte efficace contre ce fléau sociétal nécessite un engagement collectif qui doit être l'affaire de toutes et de tous. Il doit être fondé sur un partage ouvert des faits, des données, des enjeux, mais également des actions et des avancées en la matière. Je laisse la parole à Sarah pour le bilan 2024.

Sarah OUAKRIM

Bonjour à toutes et à tous. Merci beaucoup, Kate. Ma présentation s'articulera en trois points. Un premier point de présentation du bilan du dispositif 2024 de lutte contre les VSS. Un bilan à mi-parcours de l'année 2025. On terminera par quelques éléments de perspective. La présentation du bilan 2024 s'articulera en trois axes qui sont les trois axes qui structurent la lutte contre les VSS à Sciences Po, à savoir la prévention, l'accompagnement et le signalement. Concernant l'aspect prévention, on a fait un focus sur le module en ligne contre les VSS. Pour rappel, tous les membres de la communauté de Sciences Po reçoivent un module adapté à leurs communautés visant à sensibiliser et informer sur le dispositif de Sciences Po et également à donner des éléments de compréhension sur les VSS. On observe en 2024 une légère amélioration du taux de suivi de ce module. On a également souhaité mettre en avant dans ce bilan la modification du règlement de la scolarité intervenue au mois de juillet qui montre notre engagement d'avoir un taux de suivi de 100 % au sein de la communauté étudiante puisque, dorénavant, tous ceux qui n'auraient pas complété le module au cours du semestre d'automne ne pourront pas s'inscrire au semestre de printemps. Donc notre engagement est clair : un taux de suivi de 100 % pour les étudiantes et les étudiants. Le bilan insiste aussi sur les sensibilisations ciblées qui ont eu lieu tout au long de l'année pour l'ensemble des communautés de Sciences Po pour montrer le dispositif de lutte contre les VSS, mais également pour sensibiliser à cette lutte. Il convient peut-être ici de mettre l'accent sur les présentations en pré-rentrée puisque le Pôle VSS se déplace sur l'entièreté des campus pour incarner ce dispositif, l'humaniser, pour que l'on sache qui se trouve derrière cette adresse mail. Nous avons, en 2024, effectué 21 présentations aussi bien au sein du collège que des campus. On vous propose un petit focus sur le GT VSS. Ce groupe de travail a été initié à la fin de l'année 2023. Il réunit des étudiants de l'ensemble des campus, des élus, des représentants d'associations féministes ou sportives. Au-delà du partage d'informations, l'objectif est vraiment d'être dans une co-construction. En recueillant les regards et les avis de la communauté

étudiante, on peut ajuster le dispositif afin de répondre au mieux aux besoins exprimés. Pour l'année 2024-2025, il y a eu de réelles avancées, je pense à la refonte du site Internet, à la campagne d'affiches, des choses concrètes qui permettent d'améliorer le dispositif. Tout au long de l'année 2024, nous avons mené différentes campagnes de prévention, des événements. L'objectif est double : faire connaître ce dispositif et sensibiliser à la lutte contre les VSS. Il y a eu plusieurs propositions. On a mis l'accent dans cette présentation sur le concours vidéo qui a été organisé pour lutter contre les VSS. C'est d'ailleurs une étudiante de Sciences Po qui a gagné le prix sur deux années consécutives. Le deuxième volet de ce bilan est l'accompagnement qui a eu lieu tout au long de l'année. Il y a eu 54 personnes reçues par le projet VSS, 41 personnes accompagnées. Je vous explique ce différentiel. Au sein des personnes reçues par le Pôle VSS, certaines personnes peuvent être des témoins directs ou indirects ou simplement qui souhaitent des renseignements plus généraux sur la lutte contre les VSS. Ces personnes sont donc comptabilisées, mais il ne s'agit pas d'accompagnement à proprement parler. La majorité des personnes accompagnées sont des femmes et des étudiantes. Un petit focus sur les demandes exprimées. On observe que les demandes sont plurielles. Le point à retenir est que quand on parle d'accompagnement de personnes victimes de VSS, ce doit être du sur-mesure. Il n'y a pas d'accompagnement-type, de réponse-type. On s'adapte au fur et à mesure au regard des situations. Pour la partie signalement, vous avez là le bilan de la CEIP, la cellule d'enquête préalable. 21 signalements ont été analysés par la CEIP. Ce chiffre était de 49 en 2023. 8 enquêtes ont été ouvertes suite à l'analyse des signalements. 8 décisions ont donc été prises par le directeur de l'IEP. On constate une baisse en chiffres, c'est vrai, mais nous sommes dans des proportions similaires. On observe par exemple un pourcentage important de clôtures. C'était 82 % en 2023 et 75 % en 2024. Pour les sections disciplinaires, on a 2,5 % pour les deux années. Passés les signalements, on va pouvoir effectuer un petit bilan à mi-parcours de l'année 2025. Année 2025 qui a été marquée par un renforcement réel de la prévention et de la sensibilisation à la lutte contre les VSS qui a démarré en janvier par le biais de théâtres forums. C'est une manière, par le corps, de sensibiliser pour que les personnes puissent être actrices de leurs formations. Des théâtres forums ont été proposés sur l'entièreté des campus, en français et en anglais pour les campus anglophones. En août 2025, une sensibilisation en présentiel obligatoire, lors de la pré-reentrée, pour l'ensemble des premières années. Il y a des retours extrêmement positifs, notamment sur le volet participatif, vivant et sur la qualité des informations données par les formatrices. Un dernier point sur le renouvellement de la campagne d'affiches. Elle a été travaillée au sein du GT VSS en lien avec les associations étudiantes. C'est une étudiante de Sciences Po qui a réalisé la bande dessinée qu'on peut trouver sur les différentes affiches. Elles représentent l'entièreté du continuum des violences sexistes et sexuelles. Elles sont en train d'être installées au sein des différents locaux. C'est le cas des campus en région où la campagne a été renouvelée. À Paris, cela arrivera à la fin de la semaine. Cette année a été marquée par un renforcement de la prévention et de la sensibilisation. Enfin quelques éléments de perspective. On a mis en exergue certains points comme la pérennisation du parcours de prévention obligatoire qui comprend trois temps : au mois de juillet, le module de prévention est adressé aux primo-arrivants en ligne ; ensuite une sensibilisation obligatoire en présentiel en pré-reentrée avec une sensibilisation plus introductory sur les VSS ; enfin, un théâtre forum en pré-reentrée du semestre de printemps, également en présentiel, et peut-être plus interactif, par le biais de la culture. Parmi les éléments de perspective, il y a aussi la volonté de renforcer les actions de prévention pour la communauté doctorante. C'est une vraie demande qui a été exprimée et à laquelle on répond. Il y a aussi le développement de temps de sensibilisation pour les personnes qui assument le rôle de relais VSS. Au sein de l'association ou hors association, des personnes sont identifiées comme des personnes de confiance, auxquelles on peut se confier pour des situations de VSS. Ce rôle n'est pour l'instant pas du tout défini ni encadré. Ces personnes peuvent se laisser déborder. Ce qu'on veut dire c'est qu'il s'agit vraiment d'un rôle de relais, d'orientation. Notre objectif est de les aider à orienter vers les bonnes personnes. L'autre point est le renforcement de la communication à destination des enseignants et des enseignantes. Une communication est partie hier à travers la Lettre enseignante. Elle insiste sur la nécessité de signaler quand on est enseignant des faits de VSS. Un dernier point : l'idée de renforcer l'information vers les infirmiers et infirmières sur les VSS. On constate en effet une baisse des prises de contact de ces personnes qui sont au contact des étudiants sur les campus. On a envie de valoriser leur rôle.

Xavier RAGOT

Merci beaucoup pour cette présentation. Je prends les demandes de questions et interventions.

Cécilia BAEZA

Merci beaucoup pour cette présentation. On constate effectivement de très nombreuses améliorations, les visites sur site font je pense une vraie différence. Je pense que le fait que les formations soient en présentiel est un élément vraiment fondamental. Je voudrais d'abord saluer ce travail remarquable. Je voulais quand même vous interroger sur la manière dont vous interprétez cette diminution très significative des signalements à la CEIP. On peut en avoir deux interprétations, l'une positive, le travail de prévention fonctionne et les cas diminuent ou alors il existe une forme de défiance vis-à-vis d'une procédure qui est très longue. Ce n'est pas tant le processus en lui-même que les délais pour la CEIP de prendre en charge ces cas. Il y a peut-être une forme de découragement des étudiants. Avez-vous des pistes d'interprétations ? A-t-on des méthodes de comparaison avec d'autres universités ? Des questionnaires ont-ils été prévus afin de comprendre ce qui motive ou pas les étudiants et étudiantes à avoir recours à ce type de signalements ? Dernière chose, je voulais dire que faisant partie de la section disciplinaire, il y a vraiment, au-delà de l'étude de chaque cas, des choses qu'on aimerait faire remonter. Il y a des dimensions pédagogiques sur lesquelles on aimerait beaucoup pouvoir échanger avec vous pour continuer à faire progresser le dispositif de Sciences Po. Donc avec plaisir pour en discuter avec vous. Merci.

Audrey BANEYX

Merci beaucoup pour tout votre travail. Et merci de vous intéresser aux cas des doctorants et des doctorantes parce qu'ils sont dans une configuration particulière qui requiert des processus spéciaux. Vous dites que le module est obligatoire pour l'ensemble des salariés. Comment cela se passe-t-il exactement pour les salariés de Sciences Po, les chargés d'enseignement, la faculté académique ? Tout le monde est-il obligé de suivre ce module ? Je me demande ce qui se passe pour ceux qui ne le font pas. D'ici deux à trois ans, cette obligation de suivi du module sera-t-elle répétée ou pas ? Une piqûre de rappel pourrait être intéressante. Merci beaucoup.

Florence HAEGEL

Merci beaucoup. Je me joins aux félicitations pour l'amélioration du dispositif. J'avais une question un peu technique. Il me semble qu'il y a une étape importante entre la question du signalement au CEIP et celle de déclencher une enquête. J'aimerais en savoir un peu plus sur cette étape et comment vous jugez s'il est opportun de déclencher une enquête. Merci.

Robin POUVREAU

Déjà merci pour la présentation. Nous aussi, on s'interroge pas mal sur les chiffres. En effet, la baisse est substantielle et on a vérifié sur les bilans des années précédentes. La question est : est-ce que ce sont des variations statistiques qui varient du simple au double d'une année sur l'autre ? En l'occurrence, non. On avait 98 consultations pour les VSS en 2022, 103 en 2023 et 31 en 2024 et sur le nombre de CEIP ouvertes, 51 en 2022, 49 en 2023 et 41 en 2024. On pense que ce serait bien de diffuser ces données sur plusieurs années et pas seulement par rapport à l'année précédente pour pouvoir simplement évaluer s'il s'agit d'une variation statistique ou non. Du coup, on s'interroge beaucoup sur la réponse. Nous, on ne pense pas que les simples modules de prévention aient pu jouer autant d'une année sur l'autre en termes de nombre de VSS. On s'interroge sur pourquoi il y a moins de consultations. On voudrait également connaître le temps de prévention hebdomadaire sur chaque campus des relais VSS. Parce qu'on a le sentiment dans le bilan que vous faites le lien entre le temps de présence sur les campus et le faible nombre de saisines. Est-ce lié ? Ensuite, sur les enquêtes CEIP, les personnes qui ont siégé au début en section disciplinaire nous disent que les enquêtes CEIP manquent d'investigation, que parfois cela empêchait des sanctions par manque de matérialité des faits. Il y avait des affaires qui, sans préjuger de la culpabilité de leur auteur, avaient de fortes probabilités pour qu'elles aient été commises. On voudrait aussi noter que, si en 2023, il y avait eu un renforcement du dispositif, c'est aussi parce qu'il y a eu des mobilisations étudiantes sur le sujet. Ensuite, les délais de la SD sont longs aussi parce qu'elle est en sous-effectifs. Il va falloir renforcer cela. On aimerait savoir s'il y a des réflexions en cours. On va rester vigilants sur le fait que les dossiers VSS, harcèlement, discriminations passent avant ceux des étudiants mobilisés pour la Palestine, comme monsieur Vassy s'y est engagé. Ensuite, il est noté que la majorité des étudiants sont

reçus en visioconférence. On voulait s'assurer que c'est bien une volonté de leur part parce que l'année dernière, c'est ce que vous disiez. Vous confirmez de la tête. Pouvez-vous nous en dire plus sur le sujet ? Ensuite, l'âge moyen des personnes accompagnées est de 22 ans, donc plutôt des étudiants en fin d'études. Existe-t-il d'éventuelles barrières à la saisine pour les plus jeunes ? Est-ce parce que les jeunes étudiantes ont moins connaissance des dispositifs ? Dernier point. Après le rapport d'enquête de la CEIP, c'est le directeur seul qui choisit s'il faut saisir la section disciplinaire même si, à notre connaissance, une grande majorité des rapports d'enquête donne lieu à une SD, on continue de penser que cela ne repose que sur une seule personne et que cela présente peu de garanties. Merci.

Marie-Christine LEMARDELEY

Je me joins aussi aux félicitations pour tout le travail entrepris. Je voulais juste informer ce Conseil, comme je le fais souvent, que la maison étudiante, qui est une sorte de service public de la Ville de Paris, organise avec l'association Elle's imagine'nt des permanences, des groupes de parole ouverts à tous les étudiants, avec des psychologues, des juristes, pour accompagner les démarches juridiques. Il existe deux lieux : labo 6 au 76, rue de Rennes, donc tout près d'ici. Les permanences y ont lieu le mardi de 15 heures à 17 heures. Il y a aussi un lieu au 50 rue des Tournelles, près de Bastille, avec des permanences le jeudi de 14 à 18 heures. Ce dispositif n'a évidemment pas vocation à se substituer à ce que vous proposez, mais à proposer une alternative à des étudiants qui ne souhaiteraient pas être accompagnés sur le lieu de leurs études. Ils pourraient trouver un lieu plus neutre. Et aussi pour les cas de harcèlement ou de violence qui auraient lieu hors du cadre de Sciences Po. Il est important de faire circuler cette information parce qu'on n'a jamais assez d'informations pour lutter contre ce fléau. Merci.

Thalia CREAC'H

Bonjour. Tout d'abord merci pour votre implication dans la lutte contre les VSS. Je suis élue doctorante et fais partie du collectif doctorants. Merci en particulier pour l'avancement du dispositif qui a été proposé par le collectif doctorants sur le changement de directeur de thèses. Suite à la lecture du document que vous nous avez envoyé, mais aussi à la lumière du document réalisé par le collectif doctorant, j'aimerais faire des remarques spécifiques et plus globales. Tout d'abord, concernant les doctorantes, et à la lumière du document produit par notre collectif, il semble que les chiffres de votre document soient assez décorrélés de la réalité de notre quotidien. Dans nos chiffres, deux répondants sur quatre ont relevé des inégalités femme-homme au sein de leur laboratoire. Trois répondants sur quatre estiment que Sciences Po n'agit pas de manière satisfaisante sur les enjeux de VSS. Plus d'une répondante sur dix a déjà subi des violences physiques ou de nature sexuelle dans le cadre de sa thèse. On manque encore des dispositifs adaptés pour prendre en charge ces violences. Plus globalement, il semble que le document souligne un bilan positif dans l'avancement de la lutte contre les VSS. Il est difficile, pour les doctorants, d'abonder dans le sens qu'il s'agit d'un dispositif solide. Tout d'abord, la satisfaction à l'égard de ce dispositif provient uniquement des personnes qui ont contacté la cellule. Or, il a été largement démontré dans les travaux qu'il existe une vraie peur de s'exprimer pour les victimes, pour des raisons hiérarchiques notamment. Dans les chiffres que vous nous avez présentés, il y a plus de 12 % des professeurs qui seraient en cause pour des risques de représailles à l'égard des camarades, pour des questions de honte, tout cela renforcé par les délais de traitement. Donc ce dispositif laisse de côté toutes les victimes qui n'osent pas s'exprimer et qui, de fait, ne sont pas soutenues. Par ailleurs, on s'interrogeait sur le volet de sanctions des agresseurs parce qu'une grande partie du dispositif est destinée aux aspects de prévention et d'accompagnement des victimes et c'est très bien. Mais on veut vraiment insister sur la nécessité de sanctionner de manière plus ferme les agresseurs, d'autant que les retours sur les formations en présentiel sont en fait très mitigés et n'auront certainement pas d'impact sur nos agresseurs. On aurait besoin de davantage de mesures fortes. Mon dernier point porte sur les agressions spécifiques à certaines minorités de genre et, notamment, les VSS homophobes et transphobes. Une petite part du document leur est consacrée, mais on se demande quels sont les outils spécifiques pour accueillir, par exemple, des victimes d'agressions sexuelles parce qu'elles sont transgenres ou pour traiter les violences conjugales au sein de couples homosexuels. Cette absence de dispositifs spécifiques constitue une forme de double peine pour ces victimes dans la mesure où elles doivent à la fois se confier et se justifier de leur propre situation. Il faut prendre en compte la manière dont tous les rapports sociaux entrent en jeu dans les VSS, notamment les questions de la sexualité et de l'hétérosexisme. On vous invite aussi à vous renseigner sur le collectif Fracas qui

s'intéresse beaucoup à ces questions. En conclusion, d'après vos chiffres et ceux du collectif doctorants, on constate un contexte de violence importante vis-à-vis d'une partie de la communauté de Sciences Po. Le collectif doctorants avait proposé un certain nombre de recommandations dont un certain nombre a été refusé pour des raisons budgétaires. Il faudrait peut-être repenser ces questions de budget. Par ailleurs, on pense qu'il serait nécessaire d'impliquer encore plus les communautés étudiantes et doctorantes, au-delà des groupes de travail, parce qu'elles connaissent mieux le terrain. Je pense notamment aux collectifs internes par exemple GARCES ou les associations féministes internes aux laboratoires. Et sur le budget je vous invite à ce qu'on discute via le collectif des doctorants.

Angèle KEIME-VANDUICK

Merci pour cette présentation. Merci beaucoup pour le renforcement du cadre de prévention. Sincèrement, c'est quelque chose d'extraordinaire de pouvoir avoir des formations en présentiel. On appelle à ce que ce soit étendu à tous les primo-arrivants. Il y a également des étudiants internationaux, des étudiants en échange qui pourraient en profiter. Je rejoins Solidaires sur l'interprétation sur la baisse des chiffres, assez drastique. Avez-vous des pistes d'explication ? Vous avez pu le lire dans ma profession de foi, mais nous pensons qu'il existe un problème structurel sur la CEIP et sur l'élargissement de la section disciplinaire. C'est quelque chose qui est encadré par le Code de l'éducation, mais il nous semble qu'il y a plusieurs caractéristiques, notamment le fait que Sciences Po ait des campus, qu'il y ait plusieurs niveaux. Ne pourrait-on pas faire une recherche sur les moyens d'élargir cette section disciplinaire ? Nous avons également un point, c'est écrit 21, « analyse de signalement par la CEIP » et « signalements formels adressés par le Pôle VSS ». Quels sont les autres signalements ? J'ai du mal à comprendre la teneur de cette phrase. Et sur les chiffres 21 signalement et seulement une saisine de la section disciplinaire. On a conscience que ce sont des chiffres équivalents à ceux de la justice actuellement et que, structurellement, si on arrive à punir si peu les VSS, c'est qu'il y a peut-être un problème sur notre façon de récolter les preuves. On voulait également savoir : l'accompagnement pédagogique, ça donne quoi ? Parce qu'on avait notamment demandé s'il y avait des possibilités d'aménagement à la fin de l'enquête. Monsieur Vicherat avait accepté. On a eu un changement de directeur pour les raisons que l'on connaît. Y a-t-il la possibilité d'avoir l'application de ces aménagements ? Vous avez dit qu'il y avait une formation à Menton des étudiants relais santé. Pourquoi uniquement à Menton ? Il y a un point que je pousse depuis des années, sur le relais des infirmières. Il y a un contexte structurel. On manque d'infirmières en France, un manque d'infirmières bilingues qui rend notre structure défaillante par défaut. S'il y a des infirmières à Paris, elles pourraient peut-être se rendre disponibles en visio ou peut-être faudra-t-il renoncer au relais des infirmières et trouver une autre solution. Aujourd'hui, on n'a pas les moyens d'assurer ce relais. Enfin, vous dites que l'objectif est d'accompagner les personnes tout au long de la procédure avec une attention particulière portée à la phase d'intégration. On voudrait mettre l'accent sur le fait que changer de campus n'est pas forcément la solution ni pour la réintégration ni pour oublier l'histoire. Merci en tout cas pour votre présentation.

Inès FONTENELLE

Sans répéter ce qui vient d'être dit, on aimerait dire que malgré les améliorations figurant dans ce document, notamment les formations en présentiel que nous demandions depuis plusieurs années, la phase de signalement reste longue, douloureuse, il y a encore un manque d'accompagnement et un grand nombre d'affaires qui sont, malheureusement, classées sans suite. Il y a aussi cette baisse des saisines qui nous étonne, car beaucoup de plaignantes nous contactent. Nous avons l'impression, au regard des décisions prises par la direction en 2024, que la politique de transmission et de remontée des signalements aurait peut-être évolué. Qu'en est-il ? Par ailleurs, jusqu'à l'année dernière, tous les ans, un rapport spécifique sur la CEIP nous était communiqué ainsi qu'un bilan de la lutte contre les discriminations. Depuis un moment, les deux ne nous ont pas été communiqués. Qu'en est-il ? Quand pouvons-nous espérer les recevoir ? Merci.

Léon FLACHAT-BERNE

Je me joins évidemment aux remerciements et aux félicitations pour le travail que vous faites au quotidien pour accompagner les étudiants qui prennent contact avec vous. Ma question porte, même si c'est encore très frais, sur la formation en présentiel. Pouvez-vous nous confirmer qu'elle a eu lieu sur tous les campus ? Par ailleurs, avez-vous eu des retours ? Comment pouvez-vous contrôler l'assiduité

réelle des étudiants ? Est-il envisageable d'étendre ce dispositif à d'autres années, peut-être aux M1 ? Merci.

Simon CORDONNIER

Je me joins aux remerciements. J'ajoute une question sur les locaux, il se trouve que vous êtes au 56, rue des Saint-Pères et qu'il y a une réflexion sur les déménagements. Est-ce l'occasion de réfléchir à une disposition optimale pour la lutte contre les VSS afin de maintenir la parole en toute confidentialité sans que les personnes aient le sentiment qu'il y ait un risque d'être identifiées ? Et l'opportunité finalement pour ce qui constitue par ailleurs un énorme défi pour Sciences Po, de saisir cette opportunité pour réfléchir à ces dispositions ? J'ai, en complément, une question sur les remontées. Quelles remontées avez-vous des référents et référentes EDI, ces interlocuteurs de premier ressort ? Il y a, dans le nouveau dispositif qui date de quelques années maintenant, il y a l'obligation, pour ces interlocuteurs de premier ressort, de rapporter les paroles qu'ils recueillent. Est-ce réellement fait ou pas ? Est-ce toujours souhaitable ? Dans le respect de la confidentialité bien sûr. Je pense notamment aux référents EDI présents dans les laboratoires. Y a-t-il des échanges au sein des laboratoires pour favoriser ces remontées ?

Xavier RAGOT

Merci beaucoup pour l'effort réalisé. Quel est le dispositif pour évaluer un tel dispositif ? Comment s'assurer de certains critères de l'efficacité de ce dispositif qui va de l'assiduité à la connaissance à la perception ? Existe-t-il des critères qualitatifs, au-delà des chiffres qui sont très difficiles à estimer, un sondage qui permettrait d'exprimer, d'objectiver par rapport à certaines catégories pour lesquelles on pourrait avoir une vision plus précise ? Dans ces dispositifs d'évaluation, il y a aussi une dimension de comparaison nationale qui permettrait de situer, sur un plan national, l'efficacité de ce dispositif.

Kate VIVIAN

Merci beaucoup pour toutes ces questions et votre intérêt, vos remerciements et vos suggestions constructives. Je vais commencer par répondre sur un point qui a été soulevé par plusieurs élus et sur lequel on s'est également interrogés, à savoir la baisse significative du nombre de signalements formalisés. Il existe à mon avis plusieurs facteurs qui y contribuent et sur, trois ans, la manière dont les choses ont évolué. J'ai quelques retours d'expériences à partager avec vous. Je pense qu'il y a un travail qui a été fait de pédagogie sur le périmètre effectif et la compétence des textes de Sciences Po en matière de VSS. Les faits de VSS, susceptibles d'être sanctionnés par la section disciplinaire sont nécessairement en lien avec des activités de Sciences Po. Au lancement du dispositif, notre approche était extrêmement large, ce qui faisait qu'on recueillait des signalements massivement de faits qui s'étaient déroulés, soit dans l'enfance, soit un cadre non lié à Sciences Po et qui étaient formalisés comme des signalements, transmis, mais qui, ne pouvaient, de facto, donner lieu à des saisines de section disciplinaire. Le deuxième élément d'explication est la question du consentement à la transmission du signalement. Nous avons adopté une approche extrêmement rigide au début du dispositif qui faisait que chaque signalement était automatiquement transmis à la CEIP, quel que soit le souhait de la personne signalante. On a été confrontés à des situations de souffrance et de douleur et on pense aussi que cela avait peut-être ralenti les signalements puisqu'il existe des signalements sans, nécessairement, d'enquêtes ouvertes. D'autres accompagnements sont proposés. Cela ne veut pas dire que ces personnes qui s'adressent à nous, sans souhaiter être signalées à la CEIP, ne sont pas accompagnées. Il y a d'autres ressources et partenaires externes que nous mobilisons. Les deux premières années du dispositif, surtout la première, il y a eu, effectivement, une véritable libération de la parole et un appel d'air et on a recueilli beaucoup de signalements et de témoignages qui remontaient parfois assez loin dans l'histoire des personnes signalantes et qui, de par l'évolution du dispositif, ne se transmettent plus. Nous espérons que, suite à nos mesures et nos efforts, il y a une baisse des faits en milieu universitaire, grâce à la sensibilisation. Cela ne répond évidemment pas à tout, c'est pour cela que je ne mets pas cette explication en premier. On peut toujours améliorer nos dispositifs et il n'y a effectivement jamais assez de bras, de temps et d'énergie déployés sur ce sujet. Il y a également, tu l'as évoqué, Cécilia, la peur du signalement dans le système judiciaire, que sa parole ne soit pas respectée. Nous savons qu'il existe une défiance structurelle, sociologique, naturelle, hélas, au dispositif institutionnel. C'est pour cela que nous avons la ligne France Victimes, confidentielle et séparée de Sciences Po, qui permet aux personnes de se confier sans qu'aucun lien ne soit établi avec l'administration. Et j'accueille très favorablement les initiatives qui viennent du terrain aussi. Plus il y

a de dispositifs permettant de recueillir la parole, selon la manière la plus adaptée à chaque individu, mieux on se porte. Je ne suis pas certaine que, malgré tous nos efforts, nous parvenions à exclure ce sentiment structurel de défiance. Mais tous nos efforts déployés et nos échanges avec la communauté étudiante permettent, je l'espère, de réduire cette défiance. Je voudrais enfin préciser que la CEIP est présidée par une personnalité externe et indépendante. C'est une garantie du sérieux avec lequel les signalements sont traités. Je me désole, Robin, que vous vous désoliez que ces rapports ne soient pas suffisamment nourris, ce n'est pas les retours que j'en ai directement. Sachez que cette présidence permet que ces enquêtes se déroulent dans des conditions sérieuses, de confidentialité évidemment, et permettent de déboucher sur des rapports permettant, normalement, à la section disciplinaire de faire ensuite son travail. Il faut donc bien séparer l'avis rendu par cette présidente de la CEIP, avec le rôle qui lui est propre, et celui des saisines. Ces périmètres sont bien définis. Le travail mené par Sciences Po pour avoir une cellule indépendante permet justement de garantir toute son indépendance dans les recommandations faites au directeur qui suit ces recommandations. Enfin, pour être tout à fait juste, les critères d'évaluation n'ont pas été prévus. Le seul élément d'évaluation prévu est le bilan présenté systématiquement devant les conseils pour permettre ces discussions et la transparence à l'œuvre. Mon travail qui démarre avec les groupes de travail étudiants portera justement sur les critères d'évaluation par la communauté étudiante. Je serais très prenante de retours issus de la faculté permanente pour nous assurer que ce dispositif est suivi et évalué de manière solide. Je mentionne également le baromètre étudiant qui est un sondage que nous produisons tous les deux ans et qui comporte une question spécifique sur les dispositifs VSS et de lutte contre les discriminations. Il permet de fournir certains éléments tangibles et chiffrés sur la manière dont la compréhension de ce dispositif est intégrée dans la communauté étudiante. Enfin, concernant la question sur la comparaison avec le niveau national, Sarah est membre du réseau des référents égalité diversité au niveau national, ce qui permet d'avoir des échanges et des retours de la part de nos collègues qui partagent nos enjeux. Je tiens quand même à dire que nous avons un dispositif, en tout cas en matière de prévention, qui est unique au niveau national, avec le nombre d'objets que nous avons mis en place à destination de la communauté. Sarah, est-ce que tu souhaites prendre le relais ?

Sarah OUAKRIM

Oui. Pour répondre à la question de la sensibilisation en présentiel. On a des retours jusqu'à la fin de chacune des présentations est partagé un QR Code et les personnes ont la possibilité de noter l'intervention, sur chacun des campus, en français et en anglais. Ces rapports sont assez denses avec des champs libres de réponses. Nous avons des réponses très satisfaisantes. À la question - est-ce que vous recommanderiez la formation ? - on est sur un taux de satisfaction de 99 %, 100 % sur certains campus. À la question : comment évaluez-vous l'impact de la sensibilisation sur le niveau de connaissance sur le sujet, 53 % des participants donnent la note maximale de 5, 28 % la note de 4. Seules 9 personnes ont donné la note minimum. Sur la question de l'assiduité à ces formations, nos amphithéâtres étaient remplis. On pouvait, sur les questionnaires, s'assurer que le nombre des participants correspondait à la cohorte. Les campus s'assuraient, en outre, que les personnes étaient bien présentes dans les amphithéâtres. Il y avait aussi une question sur la visioconférence. C'est effectivement un vrai sujet. Quand on aborde la question des VSS, on n'est pas dans l'accompagnement thérapeutique, mais dans l'orientation. Certains ont parfois l'impression que venir sur place est plus sécurisant. Lorsqu'il s'agit de VSS, ce n'est pas nécessairement le cas. Certaines personnes préfèrent être chez elles, dans un environnement qu'elles connaissent. Elles n'ont pas forcément envie de se rendre sur leur lieu d'étude, de s'enfermer dans un bureau avec une personne qu'elles n'ont jamais vue, pour évoquer des faits de VSS. Certaines ne veulent même pas mettre la caméra, mais souhaitent juste un temps d'écoute. D'autres souhaitent du présentiel. Quand c'est le cas, je me déplace. Je serai demain à Reims pour une permanence. L'année dernière, je me suis rendue spécifiquement à Menton pour une personne qui avait souhaité que je me déplace. Sur la question de l'âge, cette donnée m'a effectivement interrogée et j'ai fait quelques recherches. L'âge moyen est effectivement de 22 ans. Il y a d'abord des enseignants et des salariés, ce qui fait monter un peu la moyenne. Le baromètre national sur les VSS dans l'ESR de 2023 montre que plus on avance dans son niveau d'étude, plus on peut prendre conscience de la violence qu'on a subie. Même si 50 % des viols ont lieu en première année d'étude, il y a un temps pour réaliser que ce qu'on a vécu est une violence. Je l'observe dans ma pratique. Une grande partie des personnes qui s'adressent à moi relatent des faits anciens de quelques années, voire même d'il y a très longtemps. Sur les aménagements pédagogiques, c'est une vraie

question. Les liens avec les responsables pédagogiques sont dans ce but. Lorsque les personnes le souhaitent, donc avec leur consentement, je prends contact avec leur responsable pédagogique, car l'idée d'un accompagnement, c'est vraiment la réduction de la charge mentale et qu'elle ait le moins de démarches à faire pour pouvoir être accompagnée et qu'on puisse adapter la scolarité si nécessaire, et voir ce qu'on peut faire au regard de la situation. Il n'y a pas d'accompagnement-type. C'est extrêmement varié.

Kate VIVIAN

Pour terminer, deux points que j'ai notés. Clémence, vous avez indiqué que, concernant le collectif doctoral, certains accompagnements auraient été refusés pour motif budgétaire. Nous n'avons rien refusé de notre côté. Si le Collectif pouvait nous indiquer à quoi il pense. Deuxième point, Angèle, vous avez parlé des besoins infirmiers pour les relais VSS dans les campus, vous avez bien identifié les difficultés structurelles. On a tout de même un réseau présent sur six campus, sauf à Poitiers. Nous y avons néanmoins un relais local avec une sage-femme permettant de recevoir les étudiants. Vous avez également mentionné la possibilité, pour le Pôle santé, de faire de la visioconférence, c'est tout à fait possible. Les étudiants qui le souhaitent peuvent être reçus par l'infirmière en visioconférence sans aucune difficulté.

Alban HAUTIER

Je vais répondre très vite sur la question sur l'immobilier. Vous avez raison, à partir de 2026, le 56, rue des Saints-Pères sera en travaux, l'équipe de la direction de l'engagement déménage. Il faut qu'on leur trouve quelque chose avec ce que vous avez dit, les impératifs d'accueil et de confidentialité. Il faut assurer la cohésion de l'équipe, qu'ils puissent être ensemble. Il faut aussi que ce lieu soit accessible. Donc on cherche un bâtiment pouvant recevoir du public, où l'on puisse mettre toute l'équipe et on fera les efforts en termes d'aménagement des locaux pour qu'il y ait des bureaux individuels pour, lors des entretiens, assurer la confidentialité.

Audrey BANEYX

On n'a pas répondu sur le module à destination des salariés.

Thalia CREAC'H

On avait demandé un psychologue qui pourrait suivre les doctorants et doctorantes régulièrement. On nous a dit non pour des questions budgétaires. On avait également demandé quelqu'un qui pourrait faire le comité de suivi une fois par an avec tous les documents, cela nous a aussi été refusé.

Kate VIVIAN

Navrée, Audrey. Je confirme que l'ensemble de la communauté « salariés » reçoit le module d'e-learning. Idem pour la faculté permanente et l'ensemble des chargés d'enseignement de Sciences Po. 100 % reçoivent le module. Mais nous n'avons pas les mêmes leviers pour les salariés, d'inscriptions pédagogiques. On travaille avec la DRH sur les leviers, soit par la DRH, soit par les managers, pour nous assurer que le taux de suivi soit le plus proche de 100 % possible. Thalia, sur la question de l'accès à un psychologue, ce qui avait été convenu, c'est que l'ensemble de la communauté doctorale, et c'est tout à fait normal, ait accès au Pôle santé de Paris où nous avons une équipe en présentiel avec des psychologues. C'est cela qui a été discuté avec l'École de la recherche et le Pôle doctoral. Sur la question du Comité de suivi, aucun refus n'a été signifié.

Thalia CREAC'H

On pourra échanger par mail.

Xavier RAGOT

Je pense que toutes les interventions ont été traitées. Merci pour cette présentation et ces réponses attentives. Si vous en êtes d'accord, je vous propose de passer à l'adoption des PV.

V. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX PROVISOIRES DES SEANCES DU 17 JUIN ET DU 1ER JUILLET 2025

Les procès-verbaux des séances du 17 juin et du 1er juillet 2025 sont adoptés à l'unanimité.

VI. ECHANGE SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Xavier RAGOT

Luis, si vous voulez intervenir. Je prendrai ensuite les interventions. Il est déjà 11h25. Nous ferons un effort pour être concis dans nos interventions.

Luis VASSY

Merci beaucoup, Monsieur le Président. Merci à tous. Je vais essayer d'être bref. Je vais peut-être rebondir sur le bilan VSS qui vient d'être présenté. Je suis à un peu plus d'une année de mon élection et c'est bientôt l'anniversaire de ma prise de fonctions. Ce que je constate, c'est que nous avons déjà beaucoup fait pour mettre en œuvre le programme que j'avais présenté à ce Conseil à l'époque pour aller de l'avant. Et il est vrai que le sujet des VSS est important. Je suis ravi d'avoir pu y œuvrer, je voudrais avant tout remercier les équipes de la VDE avec une mention pour le travail d'Ariane Joab-Cornu qui, au sein de mon cabinet, gère les sujets de VSS en plus du climat et de l'Europe et qui a suivi ce processus de près. Les trois réunions mentionnées ont été tenues dans mon bureau, ce qui peut témoigner de mon investissement personnel sur le sujet. Ce que j'ai trouvé pour cette rentrée à Paris, mais aussi sur les campus de Menton et de Nancy, dont nous fêtons les vingt-cinquième et vingtième anniversaires, c'est une excellente ambiance générale, je m'en réjouis. Cela m'a permis de mesurer la chance que j'ai de diriger une école qui compte des étudiants aussi brillants. Cette bonne ambiance se traduit également par notre attractivité : plus 6 % de candidatures en Bachelor, plus 8 % de candidatures en VAI en Bachelor et plus 25 % en master. Et je m'attends à ce que les petites turbulences au sein de l'enseignement supérieur continuent à nous rendre attractifs si nous continuons sur cette bonne trajectoire. Ça, c'est la règle, mais il peut y avoir des exceptions. Je voudrais mentionner, je ne parle pas pour moi, j'y suis habitué, mais j'ai entendu la pétition de principe de notre nouveau vice-président étudiant sur sa volonté d'avoir un dialogue apaisé. Je note que le syndicat qu'il représente présente, sur sa plateforme, une demande de démission de Luis Vassy « *qui n'a cessé d'appliquer les méthodes de violence macroniste dans sa gestion de l'école et sacrifié le débat démocratique sur l'autel de la conformité au discours dominant* ». Puisqu'il a eu la gentillesse de parler de son extraction sociale, il notera le caractère, disons, ironique, en parlant d'extraction sociale, de s'en prendre à quelqu'un qui est parti dans la vie avec un peu moins d'atouts, mais c'est le paradoxe et la beauté de notre système social que de permettre ces retournements inattendus. Mais ce n'est pas le plus important. Je voudrais faire une mention sur les salariés et dire que la campagne de harcèlement que subit Pierre Catalan est scandaleuse et, à mon avis, devrait cesser. Mais je voudrais surtout avoir une mention pour les appareiteurs qui ont fait l'objet d'une attaque frontale. Ils ont été qualifiés dans une publication, je crois, de Solidaires qui a circulé, d'« ennemis » et je voudrais qu'on s'arrête une minute sur ce que signifie ce type de propos au sein de notre communauté. Nous avons un membre de notre communauté qui qualifie quand même d'« ennemis », il parle de nos salariés. Ils sont tous très dévoués, mais ceux qui arrivent le matin pour ouvrir les portes, au service des étudiants et des salariés, sont qualifiés d'« ennemis ». Je reconnaissais que la pétition de principe sur un dialogue constructif et apaisé est totalement majoritaire sur le campus, mais je note que quelques-uns se tiennent encore à distance de ce que nous souhaitons tous, c'est-à-dire pouvoir débattre de manière argumentée plutôt qu'en désignant à la vindicte des ennemis de manière anonyme. Cela étant, tout ceci ne va pas nous empêcher d'avancer. Je voulais juste mentionner que je trouve ces attaques déplorables. Suite à cette publication, je leur ai fait part de tout mon soutien. Cela ne va pas nous arrêter. Nous avons quelques défis. Je me réjouis du très bon démarrage de l'École du climat. Nous avons déjà reçu plus de 1 000 manifestations d'intérêt. Le webinaire qui s'annonce impressionne par le nombre d'inscriptions. Laurence Tubiana ouvrira elle-même le webinaire, ce qui montre son engagement personnel dans cette aventure. Nous aurons aussi un autre grand moment sur le climat autour de la Paris Climate and Nature Week que nous organisons la semaine du 26 octobre. Le campus sera libre de cours, avec une soixantaine d'événements organisés, de toute nature. Le programme va

être incessamment publié. Cela nous permettra de montrer ce qu'est l'engagement de Sciences Po sur ces sujets. Nous avons également des défis importants autour de l'IA. Je rejoindrai ce qu'a dit Jean D'Aspremont sur le sujet, Sciences Po a vraiment une carte à jouer dans la revalorisation des profils généralistes. Il semble que ChatGPT va être un super expert et que ceux qui auront la flexibilité, la malléabilité, l'interdisciplinarité, la capacité à naviguer entre les sujets différents seront bien préparés au monde qui vient. Donc nous allons continuer à investir sur le plan cognitif, intellectuel et académique sur ces volets. Il s'agit là de défis de croissance. Vous savez qu'on s'intéresse aux questions internationales et européennes. Nous avons aussi une réforme du Bachelor à faire aboutir dans les semaines qui viennent. Nous allons y travailler avec la Doyenne, Jeanne Lazarus. Il y a des challenges, on ne va pas se mentir. Je voudrais juste mentionner les défis budgétaires. J'ai entendu dans le débat que l'idée d'enjamber les ressources était quasiment tabou. Nous allons passer, cette année, a priori, sous les 30 % de poids des subventions publiques dans le budget de Sciences Po avec la baisse de subventions décidée par l'État. Parfois au niveau de l'État comme au CNESER, ce sont nos propres représentants qui attaquent Sciences Po, il ne faut pas s'étonner que l'État agisse de la sorte. C'est 3 % de la subvention qui va disparaître. Cela peut sembler peu, mais c'est quand même 30 % de la marge dont on a besoin pour investir dans l'immobilier et dans toutes sortes d'autres choses au service de la croissance de Sciences Po. Je ne vous cache pas non plus que la situation des collectivités locales les rend également moins promptes à respecter les conventions qu'elles ont signé avec nous. Tout cela nous amène naturellement à rechercher le développement d'autres ressources, le LLM que nous venons de voter est, à ce point de vue, une très bonne chose. Je me réjouis aussi de la hausse des financements issus de partenariats et de l'Exed qui va contribuer à renforcer le modèle économique de Sciences Po. Je continue à affirmer mon intention de ne pas augmenter les frais de scolarité dans le financement de notre modèle économique et dont on a abusé ces dernières années j'espère qu'il m'en sera donné quitus. Merci.

Inès FONTENELLE

Merci Monsieur. Je comprends que notre liberté de parole puisse en déranger certains, mais je vous assure qu'elle arrive à convaincre dans cette enceinte et au-delà, notamment au CNESER, où les organisations syndicales étaient unanimes dans leur inquiétude vis-à-vis de la situation à Sciences Po. Le résultat du vote aujourd'hui en est aussi la preuve.

Je ne serai pas plus longue car c'est un autre sujet d'inquiétude que je voudrais évoquer ici. Nous souhaitons partager avec les membres de ce Conseil une situation extrêmement grave et obtenir des réponses claires de la direction. Malheureusement, malgré nos nombreuses relances en CVEF, par mail et la promesse que la question serait transmise et traitée, nous n'avons, à ce jour, reçu aucune réponse et nous nous demandons bien pour quelle raison.

Dans un livre publié récemment sur Sciences Po par une journaliste du Figaro, deux passages nous ont beaucoup choqués. Je vais vous en faire la lecture. Le premier extrait est le suivant : « *En mars 2025, quand un élève est identifié pour avoir molesté une apparitrice de l'école lors des mobilisations étudiantes de l'année précédente, la lecture de son dossier fait apparaître qu'il avait obtenu la note de 11 sur 20 au bac de français. Très peu donc, au regard de l'excellence que l'école prétend rechercher. La balance avait visiblement penché en sa faveur lorsque, dans son entretien d'admission, le candidat s'était prévalu du fort engagement syndical qu'il entendait faire vivre à Sciences Po* ». Dans une interview, la journaliste précise, au sujet de ce cas, que la direction a consulté son dossier scolaire. Monsieur, nous aimerais vous demander, c'est ma première question, si vous avez eu connaissance de personnes qui auraient consulté ou demandé l'extraction de données personnelles provenant du dossier d'admission ou du profil Banner de cet étudiant, dans le but de les diffuser à la presse, en violation du RGPD et de l'engagement de Sciences Po à protéger la vie privée et la réputation des candidats, comme cela nous a été rappelé tout à l'heure dans le règlement que nous venons de voter. Deuxième question : avez-vous pris d'éventuelles mesures pour identifier de potentielles fuites ou l'origine de cette utilisation malveillante et illégale de données personnelles ? Deuxième extrait : « *Aujourd'hui encore, un professeur de l'école se désole : on a une cinquantaine d'excités manipulés par LFI sur les 15 000 étudiants. Ce à quoi, un proche de la direction ajoute qu'il y avait en réalité trois meneurs, dont deux salafistes, leurs dossiers qu'il a pu consulter ne laissant aucun doute. Et ce n'était évidemment pas ceux que l'on voyait dans les médias, précise-t-il* ».. La direction se reconnaît-elle dans ces positions ? Et est-elle prête à démentir publiquement les propos diffamatoires qui lui sont prêtés vis-à-vis des étudiants de Sciences Po ? Quels sont exactement les dossiers évoqués et, de quel droit, consulterait-elle des dossiers spécifiques sur des étudiants mobilisés ? J'espère sincèrement que,

cette fois, nous pourrons obtenir des réponses à ces questions que nous avons maintes fois posées et qui demeurent, à ce jour, sans réponse. Merci.

Nathan ARSAC

J'aimerais rapidement rebondir sur vos propos, Monsieur le Directeur. Je prends vos remarques sur mon extraction sociale, j'ai fait le choix de ne pas la mettre en récit. Je suis petit-fils d'ouvriers.

Luis VASSY

On est tout le petit-fils de quelqu'un.

Nathan ARSAC

Oui, mais j'ai fait le choix de ne pas mettre ça en avant parce que ce n'est pas là-dessus que je fonde mon engagement et j'ai envie d'aller au-delà de ces positions sur les personnes. Quand on a des moments tendus, on a aussi tout un écosystème de personnes engagées à Sciences Po qui font que nous, en tant qu'organisation syndicale, on doit s'organiser. Donc la relation que j'aurai avec vous, dans le cadre de mon mandat à la vice-présidence étudiante, n'aura rien à voir. Vous êtes le directeur de notre institution et il me faudra composer avec, de cela j'en ai bien conscience. Sur les questions budgétaires également, j'ai hâte d'en savoir plus et de pouvoir m'impliquer et d'y impliquer plus largement les élus étudiants. Je voulais aussi revenir sur un sujet qui revient souvent et tend un peu tous les acteurs des communautés en ce moment, notamment cette réaction du 11 septembre où trois étudiants qui auraient apparemment été repérés pour une action devant le campus avant son ouverture ont été identifiés. Ils font l'objet d'une mesure conservatoire et ont été suspendus pour une durée indéterminée. On s'interroge sur ces sanctions qui ne sont pas des sanctions disciplinaires et qui n'avaient jamais été utilisées avant votre arrivée et qui deviennent de plus en plus systématiques. C'est une volonté de comprendre ce qui va advenir de ces trois étudiants. Prévoyez-vous de les réintégrer prochainement ? J'ai une autre question autour de la validation, des certifications du niveau d'anglais pour nos communautés étudiantes. J'ai l'impression que les choses ne sont plus très claires sur les TOEFL, maintenant le test DUOLINGO qui va être proposé sur les sites, mais qui a été retiré des communications. Je porte votre attention sur ce sujet, notamment parce que les Masters 1 qui ont plus de temps que les Masters 2 pour passer cet examen s'ils se sentent prêts ont été plutôt redirigés vers la deuxième année.

Clémence THAUNAT

Pour compléter ce qui vient d'être dit, nous aimerais savoir ce qu'il en est des profils d'hommes arabes sur les réseaux sociaux et qui semble être soutenu par la VE et la direction. Cela vous semble-t-il normal ? Deuxième sujet, un sujet qui concerne le campus du Havre. Nous avons récemment appris, via la presse, qu'un professeur vacataire du campus du Havre avait été écarté de l'Université catholique de l'Ouest suite à de violents dérapages racistes. Il a également été précisé qu'il était sous le coup d'une procédure disciplinaire au sein de Sciences Po et écarté de l'institution. Si nous ne pouvons que nous réjouir de cette nouvelle, plusieurs questions demeurent. Comment un enseignant condamné pour incitation à la haine raciale en 2014 et qui poste régulièrement sur son compte Twitter public des propos tels que : « *Un homme noir, c'est comme une pomme, c'est mieux pendu à un arbre* » a-t-il pu être embauché ? Rester en place malgré plusieurs signalements pour discrimination, notamment antisémite ? Quelles mesures seront-elles mises en place pour éviter la répétition d'un tel incident ? Merci.

Robin POUVREAU

Je vais commencer par soutenir les camarades de l'UE sur l'intégralité de leurs interventions, ce qui permettra de raccourcir la mienne. Je partage leur indignation vis-à-vis du professeur sus-cité, mais aussi vis-à-vis des dernières exclusions. Effectivement, sur cette question de profils d'hommes arabes dont l'opinion n'aurait pas eu connaissance, monsieur Catalan a espionné sur les réseaux privés des étudiants mobilisés à Sciences Po avec une photo de profil d'homme arabe libre de droits. C'est quelque chose qu'on ne comprend pas et qui a été dénoncé en Commission de déontologie et qui a rendu un avis négatif de son fait. Je voulais par ailleurs répondre sur ce dont on nous accuse, à savoir décrire comme « ennemis » des appariteurs. Ce n'est pas une publication, non, nous ne l'avons pas publiée sur les réseaux sociaux. Au-delà, c'est une publication très spécifique qui est une formation anti-répression destinée à un contexte particulier, d'action, qui subit une répression de l'administration

depuis deux ans, donc avant Vassy et après Vassy. Plus de 40 sections disciplinaires sont tombées, notamment les membres de la VDE. En gros, on préconise simplement aux étudiants de ne pas faire confiance aux appariteurs et aux membres de l'administration lors d'un contexte d'action et de ne pas donner l'information qui pourrait les compromettre. Par ailleurs, nous avons de très bons rapports avec l'ensemble des appariteurs et des agents de sécurité. On discute très souvent avec, eux, notamment de leurs conditions de travail, riez.

Luis VASSY

Vous les avez qualifiés d'ennemis.

Robin POUVREAU

Mais oui enfin... Cette discussion n'a aucun sens. C'est votre parole contre la mienne. Vous êtes super fier. Ce qu'on vous dit, c'est qu'on discute très régulièrement avec les appariteurs et avec les agents de sécurité. On en sait plus d'ailleurs, avec ces discussions, où en sont les contrats de suppression, etc. De même avec les agents d'entretien. Il y a eu une mobilisation l'année dernière. Il y a eu de bons rapports entre les agents et les étudiants. Pour clarifier, nous ne considérons pas les appariteurs de Sciences Po comme des ennemis, bien au contraire. Dès qu'on peut, on essaye de faire de l'intersyndical avec les syndicats pros. On a ainsi pu publier des communiqués contre vos exclusions totalement arbitraires et on espère continuer sur cette ligne, parce que, visiblement, cela ne fait pas consensus la manière dont vous gérez les mobilisations à Sciences Po.

Simon CORDONNIER

C'est simplement pour vous suggérer de partager une information sur le changement de présidence à la Commission de déontologie. Je laisse le soin au directeur de le faire s'il a envie.

Sandrine PERROT

Oui merci il y a déjà eu beaucoup de questions importantes, la mienne porte sur une question scientifique. J'aurais une demande d'information et une remontée d'interrogations de la faculté permanente à faire. Il s'agit du comité exploratoire sur les études stratégiques et relations internationales dont nous avons entendu parler d'abord par la presse, puis dans la lettre de rentrée. Ça c'est un premier point puisque nous avons déjà discuté de cette question des informations qui fuyaient d'abord dans la presse avant que la faculté permanente soit informée. Je vous laisse peut-être, M. le directeur, nous expliquer quel a été le processus et pourquoi les informations ont été publiées dans ce sens-là ou au moins ont circulé dans ce sens-là. Et puis plus généralement, comme nous n'avons pas eu connaissance de la commande qui a été faite ou de la lettre de mission de ce comité, ce qu'on a pu lire, c'est que ce comité a été créé pour bâtir des ponts avec les milieux diplomatiques, militaires, économiques et là, je cite la lettre de rentrée « orienter les priorités de recherche ». Donc, pouvez-vous nous préciser le périmètre de ce comité ? Et puisqu'on parle d'une réflexion sur le champ disciplinaire, puisqu'on parle d'orienter les priorités de recherche, est-ce que vous pouvez nous expliquer pourquoi ce comité puisque normalement, ce sont des éléments qui relèvent des prérogatives du conseil scientifique, de la faculté permanente ou des centres de recherche. Donc, quelle est la fonction de ce comité ? Et puis bien sûr, de là découlent des interrogations, toujours de la faculté permanente, sur la composition de ce comité. Alors, on a tous bien noté qu'il était majoritairement universitaire, ça on l'a bien constaté. Mais il y a aussi les membres du secteur privé. Et là, on retombe sur un débat qu'on a déjà évoqué, qui est vieux de 30 ans pour notre institution, autour des relations parfois malheureuses entre les institutions académiques et certains acteurs privés, notamment ceux liés à des questions de sécurité. Et ici, dans la liste des membres, on a les directeurs et les sous-directeurs de Safran et Thalès. On avait déjà eu ce cas-là, lorsque vous nous aviez proposé d'intégrer le représentant de Thalès au CI, la proposition avait été rejetée. Là, il se trouve membre du comité. Je pense qu'on est face complètement aux mêmes enjeux, dont la question comment allez-vous assurer la non-perméabilité essentielle des prérogatives académiques vis-à-vis des intérêts privés ? Comment comptez-vous faire face aux conflits d'intérêts éventuels qu'on pourrait opposer à certains programmes de recherche qui seraient orientés par ces acteurs ? Puis et surtout, comment préserver la garantie d'indépendance des chercheurs, leur crédibilité professionnelle et aussi leur sécurité dans des contextes, notamment pour ceux qui travaillent sur des terrains difficiles ou autoritaires, dans des contextes où ces questions de sécurité nous sont régulièrement posées ? Là je pense à Roland Marchal, vous connaissez bien son

dossier, qui a été accusé d'espionnage et mis en peine, et qui a été spécifiquement, lors des interrogatoires, confronté à l'information qu'il y avait des acteurs de sécurité sur le site de Sciences Po. Mais évoquer Safran, quand on travaille sur les élections à l'Afrique de l'Ouest ou le Kenya, c'est loin d'être anodin aussi. C'est aussi, pour le coup ce dont je peux témoigner personnellement, une question qui nous est régulièrement posée. Donc, que ces acteurs orientent les axes de recherche de notre institution, cela pose évidemment des questions bien connues depuis longtemps par le monde universitaire, et des questions y compris réputationnelles. Mais voilà Polytechnique y a fait face il y a quelques années sur d'autres contextes. Mais cette question des acteurs privés est vraiment récurrente, et je pense qu'il y a une extrême vigilance à avoir, d'autant plus lorsqu'il s'agit d'acteurs du secteur de la sécurité. Et puis, une dernière question aussi qui est remontée, que je vous transmets donc, c'est la question du coût. Est-ce que ce comité a un coût particulier, comme on est dans un contexte de raréfaction des ressources c'est une interrogation qui se pose également ? Merci beaucoup.

Florence HAEGEL

Je vais être très rapide. Je voulais prolonger la réflexion de Sandrine Perrot sur la question des procédures. Sandrine a tout à fait raison de dire qu'en matière de politique scientifique, il faut respecter et donner leur place aux personnes compétentes, je pense aux directeurs des centres de recherche, aux instances dédiées à la discussion de la politique scientifique. Je dois avouer que j'ai moi aussi été choquée par le fait que nous apprenions la création de ce comité par la presse et que nous n'ayons pas été informés ni dans le cadre du Conseil scientifique ni dans le cadre d'une réunion plus informelle des directeurs de centre et d'unités. Il est important de respecter les instances et les personnes compétentes.

Xavier RAGOT

J'ai un point procédural concernant le CI et le Bureau qui sera bientôt constitué. Plusieurs sujets devront être traités. Quels groupes de travail maintenons-nous ? Également les moyens d'évaluation des politiques mentionnées, dans un souci de transparence et d'information préalable. Il y a aussi un autre sujet, on en a parlé à propos des groupes de travail, c'est celui de la liberté académique. Ce sujet a été traité jusqu'ici de manière générale. Ce qu'on voit de notre action vis-à-vis de nos amis américains, c'est qu'une autre dimension de la liberté académique s'affirme, un peu nouvelle par rapport à la liberté académique stricto sensu, qui est la liberté académique par rapport à sa discipline. Par exemple, la volonté de supprimer les sciences du climat aux États-Unis. Cela montre le besoin d'une réflexion sur notre capacité collective à réfléchir à cette question dans un nouvel environnement avec le statut qui se dessine en France comme en Europe de l'université dans la cité pour qu'il y ait un renforcement de la réflexion collective dans tous les conseils, même sur le plan scientifique, avec la politique d'établissement qui est menée par Paul-André Rosenthal. Il serait important d'avoir au CI la présence de Paul-André pour mettre ces champs en perspective dans la politique d'établissement. Au prochain CI, on verra en fonction de l'ordre du jour, il faudra réfléchir aux groupes de travail, aux processus de décision au sein du CI. Je laisse la direction répondre aux différentes questions.

Luis VASSY

Merci beaucoup. Je vais essayer de répondre rapidement aux différentes questions. D'abord, sur la question des sources journalistiques. Je sais qu'on est dans un environnement de recul de la liberté de la presse, on veut faire interdire des livres, mais ce n'est pas comme ça que fonctionne la liberté de la presse. Il arrive qu'il puisse y avoir des fuites, c'est toujours malheureux. Je voudrais mentionner la différence, néanmoins, entre la fuite de la décision de la Commission déontologique qui a fuité en entier, dans le *Canard enchaîné*, dans le *Monde*, y compris avec le nom de l'agent de Sciences Po et en portant même peut-être atteinte, potentiellement, à sa sécurité. C'est une fuite évidemment grave. Dans celle que vous mentionnez, il n'y a pas d'atteinte diffamatoire, il n'y a pas de noms, on ne sait pas d'ailleurs si l'information est vraie ou fausse. La loi de 2010 sur la liberté de la presse constitue en infraction pénale le fait de porter atteinte directement ou indirectement au secret de sources. Ce que je retiens surtout c'est que la non atteinte, disons le non-préjudice qui a été fait à quelqu'un dont nous ne savons même pas si l'information est vraie ou fausse vous semble plus grave que l'agression d'une apparitrice. C'est quand même le sujet que, je pense, nous n'avons pas tout à fait fini de creuser, puisqu'au point de départ de cette affaire, il y a une atteinte physique faite à une collègue salariée de Sciences Po. Quant à l'autre citation, c'est d'ailleurs vrai pour les deux, je m'en désolidarise totalement, je n'ai pas connaissance d'un risque particulier de radicalisation au sein de Sciences Po, si

c'était le cas, évidemment, j'apporterais une protection et une sécurité, comme quoi on peut publier des informations fausses tout en citant ses sources. En revanche, on sait que le nom d'un de nos collègues a fuité, alors je pourrais aller regarder la composition de la commission de déontologie et essayer de comprendre qui a pu fuiter ces informations à l'extérieur, mais je ne pense pas que vous le souhaitez, de toute façon, ce serait une infraction pénale. Je sais que ce n'est pas totalement satisfaisant, mais le fait qu'aucun nom ne sorte montre plutôt la robustesse de la protection de notre système puisqu'il n'y a pas d'atteinte individuelle, contrairement au cas de notre salariée qui a été traînée dans la boue par quelqu'un qui a fuité, vraisemblablement, de la Commission de déontologie. Concernant les mesures conservatoires, on les prend toujours à regret. On ne souhaite pas le faire. Ma porte reste ouverte pour les intéressés. Comme vous l'avez bien noté, ce n'est pas une mesure de sanction, mais d'ordre public. Il va de soi que si on arrive à établir les garanties d'ordre public qui font que la liberté d'expression s'exerce sans ressentir le besoin de s'attaquer à l'institution, on y arrivera. Je suis prêt, comme je l'ai fait par le passé, à recevoir les étudiants concernés. En tout cas, on leur garantit la liberté pédagogique. Quant à la matérialité des faits, j'ai noté que le Comité pour la Palestine s'en revendiquait puisqu'une de leurs publications explique que les étudiants ont bloqué Sciences Po. Donc, d'une certaine manière, c'est une action revendiquée. La matérialité des faits n'est pas tellement en question. Je continuerai sur cette ligne de conduite de bon sens : liberté d'expression absolument garantie sur le campus, mais liberté de s'en prendre à l'institution qui vous héberge, non. Je suis sûr que nous arriverons, à terme, à naviguer entre des deux pôles de bon sens. Sur le Comité exploratoire, merci pour cette question. On en a effectivement débattu au Conseil scientifique. Au fond, c'est vraiment la reproduction du travail qu'on avait mis en place pour l'École du climat. Je pense que le directeur de l'institution est légitime à se faire conseiller par un regard extérieur. Comme vous avez eu la gentillesse de le noter, c'est principalement par des académiques. Le Comité est co-présidé par un chercheur de Sciences Po en la personne de Thierry Balzacq. Il est bien entendu que les décisions, s'il devait en avoir, émaneraient de nos instances, le Conseil scientifique, le CI ou le CVEF si cela concerne les formations. C'est vraiment ce qu'on avait fait pour l'École du climat, il y avait aussi des entreprises privées, des personnalités extérieures, et cela s'est très bien passé. Je vous rassure, chère Sandrine, la participation à ces instances est entièrement gratuite. Les retours que j'ai eus sont que les débats sont d'une très grande qualité.

Myriam DUBOIS-MONKACHI

Merci pour votre question, je vais essayer de simplifier les choses. Aujourd'hui, les étudiants sont diplômés à un moment où toutes les obligations de scolarité ne sont pas terminées, notamment les apprentissages, les stages. Cette année, on a essayé d'organiser les choses un peu différemment pour permettre aux étudiants concernés d'avoir accès plus tôt et plus largement aux tests. Je vous rappelle que Sciences Po prend en charge, pendant la scolarité, un test, celui du TOEFL. On est effectivement dans une année d'essai. Mais l'objectif est de permettre aux étudiants d'obtenir leur diplôme au moment où on le délivre à toute la promotion, c'est-à-dire en décembre. Rassurez-vous, entre le moment où la communication a été faite et aujourd'hui, il y a deux fois moins d'étudiants qui sont concernés parce qu'ils ont passé le test. Par souci de simplification, nous avons souhaité s'aligner sur ce qu'exigent les admissions. Il y a donc un test possible pour valider un niveau de langue pour une admission. Je rappelle la règle : il faut obtenir un niveau C1 validé. Sciences Po prend en charge un unique passage. Si l'étudiant n'obtient pas le niveau, il repasse, à ses frais, une certification, qui est souvent la certification la moins chère sur le marché qui est acceptée par Sciences Po, Duolingo compléte.

Anne-Solenne DE ROUX

Concernant l'enseignant qui était sur le campus du Havre, nous l'avons informé que nous ne ferions pas appel à ses services durant cette année 2025-2026.

Clémence THAUNAT

Des mesures ont-elles été mises en place pour éviter qu'une telle situation se reproduise ? Parce qu'il a quand même été embauché alors qu'il avait déjà été condamné. Ce cas ne s'est pas déclaré pendant ses fonctions.

Anne-Solenne DE ROUX

Je peux juste vous dire que nous lui avons signifié que nous ne ferions plus appel à lui.

Xavier RAGOT

Je vous propose de terminer sur ce point. Je note que six points, c'est trop. Nous avons duré trois heures. Ces débats étaient tout de même utiles en cette rentrée. Je vous souhaite un bon appétit.

Xavier RAGOT lève la séance à 12 h 03.